



## DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

---

Séance des lundi 10 et mardi 11 décembre 2012

# CONSEIL GÉNÉRAL



# Table des matières

Ouverture de la séance. ....	3
Adoption de comptes rendus. ....	3
2012 DASES 551 G - Soumission du projet du schéma gérontologique départemental "Bien vivre son âge à Paris" 2012-2016. ....	3
2012 DU 9 G - Subvention (759.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) (4e) au regard du programme annuel d'activités. ....	9
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la relation entre l'Exécutif et l'APUR. ....	9
2012 DDEEES 169 G - Subventions (20.000 euros) et convention avec l'association SOS Insertion et Alternatives (11e) et (10.000 euros) à l'association Rejoué (14e). ....	12
2012 DDEEES 170 G - Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Mozaïk RH (3e). ....	13
2012 DASES 640 G - Renouvellement des membres du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Paris (CODERPA 75) situé 15 rue de Chaligny (12e). ....	15
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la représentation syndicale au sein du CODERPA de Paris. ....	15
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au rétablissement de l'accès handicapés de l'Eglise Sainte Elisabeth de Hongrie. ....	16
2012 DASES 649 G - Subvention (8.500 euros) et convention avec la Mutuelle des Etudiants (94200 Ivry-sur-Seine). ....	18
2012 DASES 658 G - Subvention (38.000 euros) et convention avec l'association GAIA Paris (11e). ....	20
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'organisation d'une maraude d'intervention sociale pour les 11e et 20e. ....	28
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux aides financières de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'hébergement. ....	29
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	29
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la mise à disposition des bâtiments vides en faveur de l'hébergement d'urgence. ....	31
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation des logements et bureaux vacants. ....	31
2012 DDEEES 48 G - Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93300) pour la création d'une ressourcerie-recyclerie expérimentale (20e). ....	33
2012 DLH 6 G - Avenant n° 3 à convention passée avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement. ....	34
Modification de la composition de la 3e Commission. ....	35
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	36
Suspension et reprise de la séance. ....	36
2012 DF 29 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du département de Paris pour 2013. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du département de Paris pour 2013. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. 2 délibérations mises aux voix : 2012 DF 29-1°-G Budget d'investissement du département de Paris pour 2013. - 2012 DF 29-2°-G Budget de fonctionnement du département de Paris pour 2013. ....	36
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	36
2012 DF 29-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2013. ....	37
2012 DF 29-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2013. ....	41
2012 DF 30 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif du département de Paris pour 2013. ....	43
2012 DF-DRH 31 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2013. ....	44
2012 DASES 535 G - DF 32 G - Budget primitif pour 2013 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance. ....	44
2012 DASES 536 G - DF 34 G - Fixation pour l'année 2013 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance. ....	44
Clôture de la séance. ....	44
Votes spécifiques. ....	45
Votes spécifiés. ....	45

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	46
Liste des membres présents.....	49
Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2013.....	51
Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2013.....	56
Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	59
Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques.....	60

*La séance est ouverte à dix neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.*

### **Ouverture de la séance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, en formation de Conseil général, est ouverte.

### **Adoption de comptes rendus.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 12 novembre 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

### **2012 DASES 551 G - Soumission du projet du schéma gérontologique départemental "Bien vivre son âge à Paris" 2012-2016.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous examinons en 6e Commission le Schéma gérontologique départemental, excellentement préparé, encore, par Mme Liliane CAPELLE.

Je donne la parole d'abord à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT.** - Merci, Monsieur le Président du Conseil général.

L'élaboration par chaque Département d'un Schéma gérontologique d'organisation sociale et médicosociale a pour objectif d'appréhender les besoins de la population, de dresser le bilan de l'offre existante et d'évaluer les actions mises en œuvre.

Les Parisiens âgés de 60 ans et plus représentent 19,5 % de la population, ce qui est inférieur à la moyenne nationale qui est de 22 %. Il existe de fortes disparités de revenus entre ces Parisiens âgés, d'où la nécessité de mettre, quand cela est possible, les aides sous conditions de ressources. On constate, en effet, des conditions de vie favorables sur la rive gauche et dans l'ouest parisien et des difficultés plus marquées dans les quartiers du nord et de l'est parisien, où les personnes âgées sont toutefois moins nombreuses.

A Paris, les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie représentent 7,1 % des personnes âgées parisiennes de plus de 60 ans ; ces personnes sont moins nombreuses que la moyenne nationale, mais plus dépendantes ; le taux de dépendance de Paris est plus important que la moyenne nationale.

Ces disparités de situations entre les personnes âgées de plus de 60 ans impliquent un effort d'anticipation et d'ajustement des politiques aux besoins hétéroclites des Parisiens âgés.

Le précédent Schéma directeur gérontologique, "Paris et ses aînés", avait été adopté pour la période 2006-2011. Ce premier schéma étant arrivé à son terme, un schéma gérontologique intitulé "Bien vivre son âge à Paris" couvre la période 2012-2016 ; c'est celui qui est aujourd'hui soumis à notre approbation.

Elaboré en concertation avec les institutions, les professionnels du secteur gérontologique, les responsables associatifs, les personnes âgées et leurs proches, il tient compte de l'évolution de leurs besoins et propose des solutions adaptées à leurs attentes.

Jusqu'à aujourd'hui, la priorité était donnée à la création de places en établissements spécialisés. Désormais, le Département va favoriser le maintien à domicile de ces seniors, comme cela se pratique dans de nombreux pays européens.

Le nouveau Schéma a donc notamment pour objectif d'agir au domicile ; des efforts d'adaptation et d'accessibilité sont à produire. L'accessibilité et le niveau d'adaptation des logements sont des problématiques importantes dont il faut se saisir, en proposant des aides pour permettre à la personne âgée de rester le plus longtemps chez elle sans toutefois être isolée.

Il nous faut aussi adapter l'offre d'hébergement, soutenir les aidants et accompagner le grand âge et la perte d'autonomie. Prendre en compte les problématiques émergentes comme l'isolement, la précarité, les troubles psychiatriques, les migrants âgés, les personnes handicapées vieillissantes, tel que le prévoit ce nouveau schéma, sont autant de priorités que se donne notre collectivité, et je m'en réjouis. Mais si vieillir accroît les inégalités, cela n'est pas synonyme d'être malade. De nombreux seniors continuent à avoir une activité sociale.

A Paris, 51 % des plus de 65 ans exercent une activité bénévole, dont 38 % dans le bénévolat associatif. Continuer à donner aux anciens toute leur place dans la cité, leur permettre de jouer leur rôle de passeur, c'est aussi cela que notre politique doit favoriser.

Enfin, juste une remarque en guise conclusion : je crois qu'il aurait été heureux que ce projet de délibération fasse l'objet d'un débat organisé, afin que notre collectivité puisse mieux se saisir et s'approprier son nouveau schéma gérontologique.

Je vous remercie.

*(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).*

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, le Département de Paris, maître d'œuvre de l'action sociale à l'échelle du territoire parisien, applique dans le présent schéma l'obligation légale consistant à recenser les besoins des personnes âgées, dresser le bilan de l'œuvre existante et proposer des perspectives d'évolution au travers d'objectifs et de moyens spécifiés, tout en ayant à cœur de faciliter la coopération et la coordination entre les services.

La préparation de ce seul document de synthèse, retraçant l'ensemble de la politique en direction des personnes âgées pour la période 2012-2016, s'est effectuée dans un contexte législatif nouveau marqué par la création des A.R.S. ainsi que par l'instauration de la procédure des appels à projets.

Un des principaux axes d'articulation dudit schéma concerne l'affirmation de la coordination territoriale dans un souci d'une plus grande cohérence des actions menées. Celle-ci trouve d'ailleurs sa pleine expression dans la mise en place début 2012 des nouveaux territoires Paris Emeraude, calqués autant que possible sur ceux des réseaux de santé et des filières gériatriques, lieux d'ancrage de l'implantation des nouvelles plateformes de service à domicile du C.A.S.V.P., des équipes médicosociales de l'A.P.A. et même des M.A.I.A. (Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades atteints d'Alzheimer).

L'arrivée des gestionnaires de situations complexes, dans le cadre de ces M.A.I.A. qui seront bientôt au nombre de six, préconisées par l'A.R.S. et sollicitées par la M.I.E. relative à la dépendance dans son rapport final de septembre 2011, engendrera une mutualisation de l'information entre professionnels et une efficacité accrue dans le traitement des problématiques aiguës.

Ce nouveau schéma présente également la particularité de s'appesantir sur les problématiques émergentes, telles que l'isolement, la précarité, les troubles psychiatriques, les migrants âgés ou encore les personnes handicapées vieillissantes, sans oublier les difficultés auxquelles font face les aidants qui se voient consacrer un long chapitre.

La fragilité de leur situation rend en effet nécessaire une véritable réflexion, tant sur la conciliation de leur vie professionnelle et familiale que sur les développements de structures ou de services permettant des moments de répit et de loisirs. L'expérimentation d'un forfait temps libre, sur l'exemple développé par les plateformes de répit autour d'un mode forfaitaire annuel en mobilisant un intervenant à domicile, constitue une initiative qu'il faut encourager.

Ce système de baluchonnage devrait englober une enveloppe annuelle de 24 à 48 heures, d'après la présentation effectuée par Mme CAPELLE, soit une demi-journée par mois. En cas de succès du dispositif dont je ne doute pas, cette enveloppe pourra-t-elle être abondée ? De plus, quelles en seront les modalités de financement ? L'A.R.S., qui s'est dite intéressée par cette proposition, mettra-t-elle la main à la poche ?

La création de places d'accueil de jour supplémentaires et l'extension des horaires de certains centres d'accueil de jour participent d'une logique similaire. Néanmoins, alors que le précédent schéma a contribué à la création de 174 places et à l'autorisation de 177 autres, sa nouvelle mouture n'en propose que 45. Pourquoi donc faire preuve d'aussi peu d'ambition ?

Il en va de même pour les places en établissements. Malgré un taux d'équipements très faible par rapport à la moyenne nationale, le nouveau schéma programme la création de 955 places contre 2.200 pour le seuls E.H.P.A.D. en 2006. L'accent mis sur le qualitatif ne saurait faire oublier l'aspect quantitatif essentiel.

J'ai bien conscience des difficultés liées à la disponibilité et au coût du foncier parisien, un rattrapage des taux nationaux ou régionaux est illusoire, mais c'est justement la raison pour laquelle il me paraît essentiel de mener une politique volontariste de développement des petites unités de vie qui comportent moins de 25 places et ne mobilisent que de petites surfaces, voire d'envisager un accroissement des conventions partenariales avec les départements franciliens.

Enfin, si l'offre de soins de proximité est importante, son accessibilité financière est remise en question par la prévalence du secteur II tandis que seuls 32 % des médecins sont conventionnés secteurs I contre 60 % au niveau national.

C'est pourquoi la M.I.E. précitée avait proposé d'accroître la qualité de prise en charge des personnes âgées en étudiant l'élaboration de partenariats entre les P.P.E., les services sociaux polyvalents, les centres de santé et les maisons de santé, tout en évoquant la mise en place d'un pôle gérontologique dans les centres de santé parisiens. Il n'en est pas fait mention dans le schéma gérontologique 2012-2016. Cette piste aurait-elle été abandonnée ?

Enfin, les seuils d'éligibilité aux aides légales ou extralégales tendent à reléguer aux portes des aides sociales les Parisiens trop chanceux pour être précaires, mais pas suffisamment pour bénéficier d'une retraite leur permettant de subvenir aux dépenses liées à la dépendance.

A ces laissés-pour-compte de la politique sociale...

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Si vous pouvez conclure.

**Mme Catherine BRUNO**. - ... que proposez-vous, Monsieur le Maire ?

Et en dépit de cette préoccupation majeure, vous l'aurez bien compris, le groupe U.D.I. votera en faveur de ce schéma gérontologique.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame BRUNO.

La parole à présent est à Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT**. - Madame la Présidente, mes chers collègues, le document qui nous est présenté aujourd'hui est un document prospectif riche, car il couvre la majeure partie de la prise en charge de la problématique du vieillissement à Paris, avec toutefois un net tropisme par rapport à la dépendance qui reste un enjeu majeur pour notre collectivité pour les années à venir. Permettez-moi toutefois d'apporter un certain nombre de remarques et de réflexions.

Première remarque, elle concerne le logement. Disposer d'un logement adapté à sa situation est une condition indispensable pour bien vieillir. Les demandeurs de logements sociaux sont de plus en plus nombreux chez les personnes âgées. Si un travail important a été réalisé concernant la réglementation et les normes, je constate qu'il y a peu de réalisations pratiques, notamment en ce qui concerne l'éradication de l'habitat insalubre. Je rappelle que ce problème concerne près de 4 % des personnes âgées à Paris. L'objectif que s'était fixé le maire de Paris d'éradiquer totalement l'habitat insalubre n'a pas été atteint, loin s'en faut.

Je regrette aussi un manque de réflexion et d'ambition concernant la politique de réservation de logements pour les seniors dans le cadre de la construction de nouveaux logements sociaux. Là encore, ni volonté affichée, ni objectifs quantifiés. De même, aucune piste n'a été explorée pour instaurer une certaine souplesse dans la pratique des échanges au sein de Paris Habitat, ce qui résoudrait le problème des personnes âgées disposant de logements trop grands.

Deuxième réflexion ou deuxième remarque, elle est d'ordre économique et financier. Dans le cadre de l'aide aux aidants, évoquer à juste titre l'importance des solutions de répit comme les C.A.J. A ce titre, l'engagement d'en créer 45 d'ici 2016 me paraît, comme le disait Mme BRUNO, peu ambitieux compte tenu des besoins. La réflexion

concernant leur accessibilité financière, comme l'idée du forfait temps libre, ne me paraît pas assez poussée encore. Cette réflexion ne me semble pas assez poussée, mais en revanche parfaitement intéressante.

Par ailleurs, une fois de plus, je souhaite insister sur la nécessité de prendre en compte les besoins des personnes âgées qui ne relèvent pas des minima sociaux, mais dont les revenus modestes rendent leurs conditions de vie à Paris extrêmement difficiles.

Je prends comme exemple l'allocation Paris Logement dont le plafond très bas exclut nombre de seniors qui vivent eux aussi à la limite de la précarité, et n'ont droit à aucune aide de la collectivité. Il faut que vous teniez compte de cette population dans le cadre de votre réflexion sur l'accès aux centres d'accueil de jour et sur le forfait temps libre.

Troisième angle de réflexion : la prévention.

Le schéma est essentiellement axé sur la prévention de la perte d'autonomie, ce qui est bien mais ce qui n'est pas suffisant. En effet, je vous rappelle que 82 % des personnes âgées de 60 à 79 ans sont autonomes, et que seulement 14 % des plus de 80 ans sont réellement dépendantes.

Lors de l'audition de Geneviève Laroque dans le cadre de la M.I.E., à qui d'ailleurs a été dédié ce schéma, celle-ci a évoqué la notion de "pluri-mini-handicaps", c'est-à-dire comme elle l'avait rappelé le sort du vieux qui va bien et cela concerne les besoins de l'écrasante majorité.

On aurait souhaité une réflexion plus approfondie sur cet aspect du vieillissement qui concerne tous les domaines d'intervention de la Ville et nécessite une approche transversale. Il est vrai que ce n'est pas un sujet facile à traiter mais il est néanmoins essentiel compte tenu du nombre de personnes concernées.

Quatrième point : la coordination.

J'ai constaté avec plaisir une avancée en matière de coordination. Permettez-moi d'y apporter deux remarques.

En premier lieu, j'aimerais insister sur le rôle primordial des C.L.I.C. Paris Émeraude. Ce document le laisse entendre mais ne consacre pas cette structure comme le pivot de la coordination du champ gériatrique local, tant sanitaire que médicosocial. C'était une préconisation de la M.I.E., et c'est une évidence dans la réalité des faits.

Par ailleurs, je regrette que n'ait pas été évoquée l'élaboration d'un schéma gérontologique interdépartemental qui permettrait de créer la planification et la programmation, notamment pour ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes âgées, car on doit désormais penser en termes d'agglomérations et de bassins de vie.

Cinquième point : la communication.

C'est un des grands enjeux pour le succès de votre politique.

Je conclus : beaucoup de choses existent, beaucoup de choses sont réalisées mais elles manquent de lisibilité. Je pense par exemple aux actions menées en matière de prévention ou encore celles en direction de l'aide aux aidants.

Concernant les C.L.I.C. Paris Émeraude, ils sont relativement peu connus malgré leur rôle essentiel comme lieux-ressources et interfaces avec les personnes âgées. Il me semble qu'une vraie grande campagne de communication soit nécessaire pour les institutionnaliser auprès du grand public

En conclusion, parce que ce schéma gérontologique est un outil essentiel du bien-vieillir à Paris au service des Parisiens, notre groupe votera ce projet de délibération en espérant toutefois que nos remarques constructives seront prises en compte.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

A présent, la parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Madame la Présidente.

Je m'attarde à mon tour quelques instants sur ce sujet qui est loin d'être anecdotique. Si, à Paris, le taux des personnes âgées est inférieur à ce qu'il est en France, ce qui marque surtout dans notre ville, c'est l'importante disparité de revenus dont disposent nos concitoyens âgés.

Si le revenu moyen est plus fort à Paris que dans le reste de la France, à l'autre bout de l'éventail social, les personnes âgées bénéficiaires du minimum vieillesse sont plus nombreuses et le pourcentage de ménages entre 60

et 74 ans se situant en dessous du seuil de pauvreté est de 13 % à Paris contre seulement - si l'on peut dire - 10 % en France.

A noter également que la disparité de revenus recouvre une disparité territoriale entre arrondissements populaires et arrondissements plus favorisés.

Toutes ces données ont déjà été prises en compte par le plan "Paris et ses aînés" qui s'est déroulé sur la période 2006-2011, et qu'il faut déjà saluer.

Car quelle différence d'approche avec avant 2001, tant sur la forme que sur le fond !

Elles sont bien loin, les années où Paris traitait ses vieux comme ses pauvres en les chassant en banlieue - souvent en grande banlieue -, où ils avaient à affronter le déracinement et la solitude, où la fin de vie n'était que tristesse et isolement.

L'approche du temps de la retraite, puis de la vieillesse, enfin du grand âge a radicalement changé. Paris reconnaît à ses aînés toute leur place dans leur ville, dans ses murs comme dans sa vie.

La place de nos aînés dans nos murs s'est traduite par un rapatriement des maisons de retraite à Paris intra-muros. La programmation de plus de 2.000 places en E.H.P.A.D. ou bien la création de 174 places dans neuf nouveaux centres d'accueil de jour en sont témoin, et c'est déjà un beau rattrapage par rapport à la situation antérieure.

Mais tout aussi importante est la place de nos aînés dans la vie de notre ville, à la mémoire de laquelle ils ont tant à apporter, et à l'animation de laquelle ils apportent beaucoup - 51 % des seniors ont une action de bénévolat.

Il nous faut maintenant embrayer sur l'avenir et poursuivre dans cette démarche. C'est la raison d'être du schéma 2012-2016 "Bien vivre son âge à Paris".

Au-delà de l'approche quantitative, utile, nécessaire et que je ne veux pas minimiser - 950 places nouvelles d'hébergement, admission possible avant 60 ans pour les personnes porteuses de handicap, atteintes d'Alzheimer ou ayant été victimes d'A.V.C. -, au-delà aussi des 45 nouvelles places en centre d'accueil de jour, je voudrais mettre en évidence la volonté affichée de répondre à l'ensemble du spectre des situations et de le faire en poursuivant des améliorations qualitatives.

C'est ainsi que la question des aidants est centrale dans ce nouveau schéma, une des propositions concrètes est la série de mesures qui leur sont destinées : le forfait temps libre, l'élargissement des horaires des C.A.J., l'incitation à recourir à l'hébergement temporaire - 138 places à Paris -, la mise en place des haltes-relais et des plates-formes de répit.

Je voudrais souligner un autre des axes essentiels du schéma, celui du maintien à domicile. 8.000 personnes bénéficient de L'A.P.A.H., ce qui représente un montant de 82 millions d'euros, et on note une augmentation de 45 % en cinq ans de l'A.P.A.H. à domicile. Des aides parisiennes spécifiques sont mises en place. Plus de 8.700 personnes bénéficient de la carte "Paris à domicile", qui permet l'accès aux prestations de soutien au C.A.S.-V.P. Voilà qui, en plus du développement des services d'aide ménagère, donne une idée de l'investissement de notre Ville dans ce secteur.

Sur un autre plan, ce schéma s'efforce de diversifier les types de réponse en fonction des besoins. Ainsi, outre le maintien à domicile, on peut évoquer les E.H.P.A.D. qui s'ouvrent sur la ville mais aussi les foyers-logements, les résidences-appartements ou les résidences-services. Chaque type répond à des formes et à des niveaux divers de dépendance ou de nécessité d'accès aux soins.

Je veux aussi approuver le choix de soutenir par des aides ciblées les précaires pauvres vivant à domicile.

Ce schéma étant particulièrement riche, il faudrait aussi développer la prise en compte particulière du grand âge, la question des personnes âgées handicapées et vieillissantes, des migrants âgés, l'attention portée à la transition domicile-hébergement, la mise en place de la prise en charge médicale avec les E.M.G.E. (Equipes mobiles de gériatrie externes), en lien avec l'A.P.-H.P., l'attention portée au maintien du lien intergénérationnel, voire par exemple le projet de résidence intergénérationnelle quai des Célestins mais bien sûr, le temps me manque.

Ce schéma est passionnant, le travail effectué est tout à fait considérable, il faut en féliciter Mme CAPELLE et son équipe mais également tout le personnel des directions de notre Ville et de tous les organismes et associations qui y ont contribué.

Il faut surtout leur apporter notre soutien.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame BACHE.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

**Mme Liliane CAPELLE**. - Mes chers collègues, merci beaucoup pour votre soutien porté à ce schéma. Avant de vous répondre, très brièvement, je voudrais remercier les équipes, toute l'équipe de la DASES et mon cabinet, ici présent, pour le travail effectué. C'était un travail long, passionnant, qui mérite vraiment toute ma reconnaissance parce que ce n'était pas simple.

Vous l'avez dit, Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT, ce schéma - je crois c'est la première fois que cela se fait - est dédié à Geneviève Laroque, qui avait beaucoup impressionné les membres de la M.I.E. lors de son audition.

Alors, "Bien vivre son âge à Paris", c'est le terme qui a été choisi pour ce schéma, puisqu'il prend effectivement en compte les seniors dans toute leur diversité, même quelquefois bien avant 60 ans puisque avec M. Christian SAUTTER, nous nous occupons même de leur emploi, ce qui n'est pas une chose simple.

Mais, c'est vrai, beaucoup d'entre vous l'avez noté, il y a une forte disparité à Paris, qui fait que régler tous les problèmes n'est pas aisé. Il faut parler effectivement de personnes très riches, et je n'ai rien contre les personnes très riches, elles sont très bien et ont leur place dans la cité, elles règlent leurs problèmes comme elles le peuvent et le veulent, mais j'ai souvent tendance à dire que quand on a les moyens de faire les 3/8 à domicile, ce n'est pas pareil que quand on n'a vraiment pas les moyens, et que le rôle des politiques est quand même de mettre tout le monde à égalité face à la perte d'autonomie, que je préfère au terme de dépendance.

En effet, là aussi vous l'avez dit, on en parle beaucoup mais il faut quand même se souvenir que nous serons 5 à 10 % vraiment en perte d'autonomie. Les autres vivront bien. On vivra tous bien. Il ne faut pas non plus faire peur et dramatiser plus qu'il ne faut.

Je voudrais juste remercier, évidemment, M. Jacques BOUTAULT, Madame BRUNO, je vous remercie, nous en avons parlé ensemble. Ce schéma a été élaboré, je crois, avec beaucoup de monde, en tout cas sans exclusive. Vous avez beaucoup parlé du forfait temps libre. Je voudrais répondre à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT et à Mme BRUNO.

Vous savez que ce schéma, nous avons l'obligation de le présenter devant l'A.R.S., qui donne un avis consultatif évidemment, qui l'a reçu avec beaucoup d'intérêt et qui notamment, sur le forfait temps libre, nous a fait part, non pas de son intérêt mais de sa volonté de travailler avec nous. Donc nous aurons de ce côté-là une aide qui sera extrêmement importante.

Nous allons commencer par une demi-journée par mois pour l'instant pour évaluer comment cela va évoluer, mais nous avons bien l'intention de continuer.

Sur les places, les centres d'accueil de jour, nous en aurons 500 à terme, ce qui nous semble être un maximum parce qu'après, il y a des montées en charge qui sont difficiles à prendre en compte, et je voulais vous dire aussi que nous sommes le seul Département à proposer une prestation extralégale qui permet justement à ces centres d'accueil de jour de fonctionner et de bien fonctionner, même si quelquefois cela est compliqué ; je pense notamment effectivement pour les jeunes Alzheimer. S'il n'y avait pas la prestation extralégale du Département de Paris, les jeunes Alzheimer ne seraient pas pris en charge.

Donc, je crois qu'on fait l'effort qu'il faut.

Sur l'interdépartemental, c'est extrêmement compliqué puisque, là, on est justement avec l'A.R.S. et que les territoires choisis sont les territoires départementaux. Néanmoins, nous avons passé des partenariats avec l'Essonne et avec le Val-d'Oise pour voir comment on peut travailler ensemble.

Sur les petites unités de vie, oui, vous le savez, c'est exactement dans le sens dans lequel on va, puisqu'à Paris on a quand même beaucoup de mal à trouver du foncier et, en plus, il est cher, donc, oui.

Sur les coordinations diverses et variées, je voulais juste vous rappeler que cette réforme, je l'ai voulue, nous l'avons voulue avec le Maire de Paris.

Nous l'avons voulue et nous l'avons défendue auprès de l'A.R.S. qui, effectivement, a entendu notre message. Nous serons certainement, en 2013, le seul département à être entièrement couvert par des M.A.I.A. dont le C.L.I.C. sera le porteur. Il n'y aura pas d'autres porteurs que les C.L.I.C.

Je suis désolée, je ne vais pas entrer dans les détails, c'est affreusement technique, mais cela veut dire que, comme on en parlait tout à l'heure pour d'autres sujets, la coordination est primordiale.

Madame BRUNO, vous demandiez : est-ce que tout cela est oublié ?

Non, je voulais juste vous dire que, très prochainement, sera signé un parcours de santé expérimental 9-10-19, donc tout cela aussi. Si cela porte ses fruits, nous pourrons aller plus loin.

Un mot sur les classes moyennes.

Paris Logement : c'est attribué à toutes les personnes dont le plafond est 1.100 euros mais c'est comme tout le monde, ce n'est pas plus, pas moins.

Je voulais juste vous dire que les échanges sont extrêmement avancés, notamment avec Paris Habitat qui fait preuve en la matière de beaucoup de volonté politique, puisque, quand une personne âgée veut bien aller dans un appartement plus petit, souvent on le laisse au même prix que son appartement précédent, en la faisant bénéficier du loyer le moins cher et que, en fonction des ressources, Paris Habitat peut participer pour partie au déménagement.

Pour toutes les aides au logement que l'on pourra faire, les classes moyennes sont concernées. Quand on fait des prix de journée et des aides dans les centres, c'est en fonction des ressources, donc aucune classe moyenne n'est oubliée.

Je remercie également Marinette BACHE pour la place des seniors dans la cité.

Je terminerai sur les E.H.P.A.D. : il y aura 950 places.

Je voulais simplement dire que 67 % des E.H.P.A.D. sont habilités à l'aide sociale. Là aussi, c'est une réponse pour qu'aucun Parisien ne soit exclu de la possibilité d'être admis en établissement quand le moment est venu.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame CAPELLE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 551 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 551 G).

Je vous remercie.

## **2012 DU 9 G - Subvention (759.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) (4e) au regard du programme annuel d'activités.**

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la relation entre l'Exécutif et l'APUR.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent, en 1ère Commission, le projet de délibération DU 9 G relatif à l'attribution d'une subvention de 759.000 euros et d'un avenant à convention avec l'association "Atelier Parisien d'Urbanisme" (APUR), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame la Présidente.

Je m'étonne que Mme HIDALGO ne soit pas là ce soir, puisque ce vœu la concerne très directement.

Nous avons appris par voie de presse, dans le "Journal du Dimanche" du 2 décembre, que Mme HIDALGO avait un projet sur la Petite Ceinture.

C'était très bien, nous étions parfaitement contents. Simplement, ce projet a été élaboré par les services de l'APUR. En tant que membres du Conseil d'administration, avec Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, nous sommes deux représentants, nous n'avons à aucun moment eu communication de cette étude.

D'ailleurs, Mme HIDALGO s'exprimait en tant que Première Adjointe et en tant que candidate, je la cite. Le journaliste nous disant : "qu'il avait pu consulter un document jalousement conservé et en avant-première", je le cite également."

Depuis, d'ailleurs, nous avons reçu un certain nombre de mails, la lettre de l'APUR, etc. 48 heures après l'intervention de Mme HIDALGO dans la presse, nous avons reçu enfin cette étude que nous n'avions jamais eue auparavant. C'est une grande première à l'APUR car, d'habitude, les membres du Conseil d'administration reçoivent cette demande technique ou cette étude avant qu'elle ne paraisse dans la presse.

Bref, il a fallu, avec l'APUR, faire un coup politique et nous nous demandons, bien évidemment, puisque nous sommes à un an et demi des municipales, comment tout cela va se dérouler dans les mois qui viennent.

De deux choses l'une :

- ou bien l'APUR et sa présidente respectent une certaine déontologie dans cette affaire et elle ne s'exprime qu'en tant que présidente de l'APUR ou qu'en tant que Première Adjointe. C'est une première possibilité.

- ou bien, et c'est la possibilité que nous donnons à Mme HIDALGO, il serait mieux, si elle veut s'exprimer en tant que candidate, qu'elle ne s'exprime plus en tant que présidente de l'APUR et qu'elle s'exprime en tant que candidate, ce qui nécessite qu'elle démissionne purement et simplement de la présidence de l'APUR.

Je note d'ailleurs qu'il y a une dizaine de jours, Mme HIDALGO a démissionné de la présidence de la S.P.L.A. Batignolles pour les mêmes prétextes, car elle nous a expliqué en Conseil d'administration de la S.P.L.A. Batignolles qu'elle devait démissionner pour ne pas confondre les genres.

Pour l'APUR, dont elle est présidente et dont le rayonnement est bien supérieur à celui de la S.P.L.A. Batignolles, c'est exactement le même raisonnement.

C'est la raison pour laquelle nous demandons très clairement ce soir - j'ai déjà eu l'occasion de le demander par voie de presse - que Mme HIDALGO choisisse une bonne fois pour toutes : soit elle s'exprime en tant que Première Adjointe, soit elle s'exprime en tant que candidate, mais une bonne fois pour toutes, ne confondons pas les genres.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Pierre MANSAT.

**M. Pierre MANSAT.** - Je répondrai à M. DUBUS peut-être très directement. Je vais dire quelque chose qui va lui déplaire, mais ce vœu apparaît complètement déplacé, non seulement parce qu'il s'appuie sur un projet de délibération dont il n'a fait absolument pas écho, puisqu'il s'agissait de la subvention à l'APUR - mais cela peut arriver -, mais surtout parce qu'il introduit dans notre hémicycle des considérations politiques qui ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux de l'APUR et des travaux qu'il mène de façon générale.

Monsieur DUBUS, c'est peut-être un peu une manie chez vous parce que ce n'est pas la première fois que vous demandez la démission d'Anne HIDALGO.

**M. Jérôme DUBUS.** - C'est la première fois.

**M. Pierre MANSAT.** - Non, ce n'est pas la première fois que vous essayez d'utiliser l'APUR, toujours avec cette hauteur de vue.

Vous accusez Mme Anne HIDALGO d'avoir gardé jalousement les résultats d'une étude menée par l'APUR. Pourtant, la réalisation de cette étude, tout d'abord, n'a jamais été un secret puisqu'elle appartient au programme initial de l'APUR dès 2011 et qu'elle a fait l'objet de nombreuses annonces, qu'elle a été rendue publique sous une forme de note de 8 pages en janvier 2012. Cette note a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'APUR, comme toutes les études de l'APUR.

Par ailleurs, sur le fond, l'engagement autour de l'aménagement de la Petite Ceinture fait largement consensus parmi nous. Il a été évoqué au précédent Conseil de Paris. Mme HIDALGO a d'ailleurs fait adopter un vœu qui avait

le numéro 97 bis lors de la séance des 12 et 13 novembre, qui portait sur la rénovation de la Petite Ceinture et sur l'ensemble du processus de concertation qui allait se mettre en place.

Ce vœu a été suivi d'une lettre de Mme Anne HIDALGO, de M. Julien BARGETON et de Mme Fabienne GIBOUDEAUX aux maires d'arrondissement, leur détaillant le mécanisme en cours et les processus à suivre pour l'élaboration de la concertation autour de la Petite Ceinture, qui se traduira par une journée de restitution le 14 février 2013. C'est ma première remarque.

La deuxième remarque, Mme Anne HIDALGO l'avait rappelé à cette occasion à notre Conseil, les projets d'aménagement dans le 16e arrondissement qui sont achevés et les projets dans le 15e qui sont en cours dédient ce lieu à la promenade, à la respiration, à la déambulation et préservent en même temps le patrimoine unique qui est cette Petite Ceinture, cette réalisation que nous menons en bonne intelligence avec la mairie du 15e arrondissement.

Aujourd'hui, Monsieur DUBUS, si l'U.M.P. souhaite nous faire part de sa vision de Paris, qu'elle le fasse, elle a tout à fait la possibilité et je dirais même que les électeurs sont tout à fait attentifs, de façon générale, à ce que pourrait être cette vision de Paris de l'U.M.P.

En ce qui concerne la Petite Ceinture, vous serez le bienvenu parmi l'organisation de la concertation qui est en cours d'être réalisée actuellement et vous serez bien entendu invité à participer à cette occasion.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur MANSAT.

Je donne la parole à M. GAREL pour une explication de vote.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Madame la Présidente.

Nous ne voterons pas ce vœu. Cela étant, la première partie de ce qui est écrit rappelle à l'Exécutif que les moyens de la Ville de Paris ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exercice de leur mandat et de leur fonction, cela me semble une bonne règle qui devrait être respectée, y compris par tous les maires d'arrondissement, de gauche comme de droite et par la Mairie de Paris et les candidats qui peuvent s'autodéclarer candidats.

Parce que, effectivement, nous aussi avons été choqués dans cette interview de l'introduction où Mme Anne HIDALGO parlait à la fois en tant que première adjointe et en tant que candidate. On doit s'exprimer soit en tant que candidat soit en tant que premier adjoint, mais on ne peut pas s'exprimer en tant que les deux ; c'est compliqué, sinon.

Merci.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci.

On va passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 9 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 9 G).

Merci.

**2012 DDEES 169 G - Subventions (20.000 euros) et convention avec l'association SOS Insertion et Alternatives (11e) et (10.000 euros) à l'association Rejoué (14e).**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 169 G relatif à l'attribution d'une subvention aux associations "SOS Insertion et Alternatives" et "Rejoué".

Je donne la parole à M. Pascal CHERKI.

**M. Pascal CHERKI**. - Chers collègues, vous n'avez qu'à accueillir des associations de ce genre et on vous aidera.

C'était tout simplement pour marquer mon extrême satisfaction et mes plus vifs remerciements à notre excellente adjointe chargée de l'Economie sociale et solidaire, Mme Pauline VÉRON, pour sa très grande réactivité au sujet d'une demande faite par l'association "Rejoué", qui est une association assez originale, créée en 2010, d'économie sociale et solidaire, qui se donne pour objet de développer des activités sociales, éducatives et économiques par le réemploi de jouets et de jeux usagés et d'encourager ainsi l'émergence de nouveaux comportements solidaires et le respect de l'environnement.

Cette association collecte des jeux et des jouets de deuxième main, invendus ou abîmés auprès de différents organismes partenaires tels que la Croix-Rouge, Nature et Découvertes et autres. Elle les trie, les nettoie et les valorise.

En même temps, la deuxième originalité de cette association est qu'elle vise à remobiliser des personnes exclues du monde du travail par une activité professionnelle revalorisante et qualifiante.

Il y a aujourd'hui dans cette association 12 salariés en insertion dont huit allocataires parisiens du R.S.A. socle et c'est très important.

L'activité se déroule en quatre phases, à commencer par la collecte : 24 points de collecte dans notre arrondissement, dans le 14e arrondissement, dont les écoles, un distributeur de jouets, des entreprises et des particuliers donateurs. On arrive à fédérer à peu près tous les segments de la population.

La vente est réalisée dans des épiceries sociales et solidaires dont sept sont parisiennes, dans les lieux associatifs, dans les crèches parentales et dans une boutique éphémère, car cette association veut aussi se comporter pour pouvoir montrer l'activité concrète, donc elle a loué un local le temps des fêtes de fin d'année pour pouvoir vendre ses objets. Dans ce cadre, bien évidemment, elle n'a pas les moyens de pouvoir supporter elle-même la charge que représente la location de ce local.

Elle a déjà son local associatif dans des locaux appartenant à un bailleur social et on avait beaucoup travaillé avec la Ville de Paris, Paris Habitat et la mairie du 14e arrondissement pour trouver ce local et aider à ce qu'il y ait un loyer adapté, même si, Madame VERON, je vous le dis, il faudrait que Paris Habitat fasse un petit effort, mais je sais que vous nous appuyez dans cette renégociation.

Là, il fallait les aider, d'où la demande d'une subvention de 10.000 euros qui permet de prendre en charge une partie de la location de cet espace de vente solidaire et éphémère, donc c'est bien éphémère, ses charges notamment d'électricité, de chauffage et l'encadrement de l'équipe d'insertion sur la vente.

Merci, parce que c'est une demande qu'a formulée assez tardivement l'association, liée à son activité éphémère. Je sais que, quand vous êtes venue visiter, faire l'inauguration ou faire le premier bilan d'activité en direct avec la population, vous vous étiez montrée très réceptive à cette demande et je vous remercie d'avoir pu la solutionner dans des délais tout à fait compatibles avec l'activité de cette boutique éphémère.

Merci pour eux et merci aussi pour le bonheur que cela va offrir à toutes celles et ceux qui vont pouvoir acheter ces jouets.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur CHERKI.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**. - Madame la Présidente, comme le souligne très justement M. Pascal CHERKI, le maire du 14e arrondissement, dans son excellente intervention, cette association est l'exemple même d'une structure innovante de l'économie sociale et solidaire que la puissance publique doit soutenir, notamment à son démarrage ou pour son développement.

Non seulement parce qu'elle recycle des jouets et jeux permettant, grâce à leur faible coût, à des enfants de leur donner une nouvelle vie, mais aussi parce qu'elle encourage les Parisiennes et les Parisiens à adopter de nouveaux comportements de consommation plus responsables et respectueux de l'environnement.

Recycler les objets et par là offrir aux hommes des voies de réinsertion, d'autres initiatives ont prouvé que cela marche.

Je voudrais juste en évoquer quelques-unes sur le territoire parisien, par exemple l'association "L'Interloque" dans le 18e arrondissement, qui est l'une des lauréates 2012 de l'appel à projets de la Ville de Paris pour l'économie sociale et solidaire, où des salariés en insertion réhabilitent et revendent les vélos abandonnés qui ont été récupérés sur la voie publique.

C'est aussi dans le 20e arrondissement l'association "Coup d'Main" qui met en place une ressourcerie/recyclerie expérimentale. C'est aussi dans le 11e arrondissement le chantier d'insertion le Comptoir de la Voûte, qui récupère des vêtements de grande marque et les revend à prix modestes. Pour cela, une subvention de 20.000 euros avait été attribuée à cette structure et elle emploie aujourd'hui 16 salariés dont 12 en insertion.

C'est également, un dernier exemple, dans le 19e arrondissement le désormais assez connu bric-à-brac d'Emmaüs Défi, rue Riquet, qui recycle et donne une seconde vie à des objets en les retapant et qui doit, à terme, employer 200 personnes en insertion.

Je souhaite juste insister sur le caractère exemplaire de ces dispositifs. Avec succès, ils contribuent au retour à l'emploi et rendent service aux Parisiennes et aux Parisiens en proposant à moindre prix des objets utiles.

Pour la seule association "Rejoué", ce sont effectivement 12 personnes, dont huit allocataires du R.S.A., qui ont retrouvé une activité économique et sociale. L'un des salariés d'ailleurs a d'ores et déjà retrouvé un emploi pérenne grâce aux savoir-faire et au savoir être acquis au sein de l'association.

L'économie sociale et solidaire rassemble beaucoup d'initiatives de ce type qui dessinent les contours d'une autre société, d'une autre économie, qui devra servir d'exemple et de modèle comme l'a indiqué M. François HOLLANDE lors de l'inauguration du bric-à-brac d'Emmaüs Défi jeudi dernier, rue Riquet, nous étions avec lui.

Cette autre économie est au cœur de la Ville, comptez sur nous pour la soutenir et favoriser son développement.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 169 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 169 G).

Je vous remercie.

### **2012 DDEEES 170 G - Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Mozaïk RH (3e).**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEEES 170 G relatif à l'attribution d'une subvention et convention pour 15.000 euros avec l'association "Mosaïk RH", dans le 3e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Madame la Présidente.

Je suis ravie d'intervenir juste après que Mme Pauline VÉRON ait eu le plaisir de rappeler que le marché Riquet du 19e arrondissement est "the place to be", en ce moment, à Paris.

La transition est toute faite avec ce qui vient d'être abordé sur la question de l'innovation associative, puisque je vous propose aujourd'hui d'intervenir sur une convention avec l'association "Mozaïk RH", qui travaille de façon très volontariste et très novatrice sur les questions de lutte contre les discriminations à l'emploi.

Je pars du principe que le chômage a de nouveau augmenté en France au troisième trimestre 2012 pour atteindre désormais 9,9 % de la population active en métropole, avec un taux record chez les jeunes. Nous sommes aujourd'hui dans une situation héritée, évidemment, de l'ancienne majorité nationale, qui n'a pas fait de son mandat une réussite en matière de résultat sur les chiffres de la réduction de la pauvreté en général et de la baisse du chômage en particulier.

La dernière enquête de l'Insee nous montre donc qu'entre juillet et septembre 2012, le chômage a globalement augmenté de 0,1 point ; celui des 15-24 ans a, lui, bondi de 1,4 point. Une variation de cette ampleur en un trimestre est rare. Ce fut le cas, notamment, en 2005, et surtout au déclenchement de la crise, en 2008, et je tiens à souligner, dans ce cadre, que les jeunes femmes ont d'ailleurs plus souffert de cette dégradation de l'emploi, puisque cela augmente de 2,6 points, plutôt que les jeunes hommes qui augmentent de 0,4 point.

Pour ce qui concerne les chiffres du chômage parisien, même s'ils sont préoccupants, ils sont relativement plus favorables que ceux de la France et de l'Ile-de-France, 8,4 % en octobre 2012 contre 8,5 % en Ile-de-France et 9,9 % en France. C'est donc une croissance de 5,7 % sur un an.

Il faut savoir que 7.700 jeunes de moins de 25 ans sont inscrits à Pôle Emploi, mais qu'ils doivent être, en fait, bien plus nombreux si l'on considère ceux qui ne sont pas inscrits. Par exemple, la mission locale suit plus de 20.000 jeunes par an.

C'est donc, pour le Gouvernement, un point prioritaire sur lequel il s'est engagé, je n'y reviendrai pas, mais c'est, pour la Ville de Paris, toujours une politique volontariste, que ce soit par l'intermédiaire des différentes interventions de nos services et de nos prestations sociales, mais aussi par le financement d'actions associatives spécifiques, et c'est sur ce dernier point que je souhaite attirer votre attention, puisque nous vous proposons, par ce projet de délibération, de financer une action d'une association qui a pleinement investi le champ de la lutte contre le chômage des jeunes et de l'inégalité à l'emploi liée à des discriminations.

"Mozaïk RH" a été fondée en 2007. Sa mission : promouvoir l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et faire reconnaître les compétences des habitants issus de la diversité auprès des entreprises publiques et privées.

"Mozaïk RH" fonctionne, de fait, comme un cabinet de recrutement solidaire. D'une part, elle sélectionne en priorité des jeunes diplômés des quartiers populaires, les accompagne dans leur recherche d'emploi sous forme d'ateliers collectifs de préparation aux entretiens et de sensibilisation aux codes du monde professionnel, de séances de coaching individuel ou de média training avec des professionnels de la communication et des ressources humaines et, d'autre part, elle propose ses prestations à des entreprises qui lui confient des offres d'emploi, y compris dans l'apprentissage.

Les résultats sont à la hauteur des besoins, puisqu'en 2011, ce sont 1.748 candidats qui ont bénéficié d'un accompagnement.

"Mozaïk RH" porte aussi un projet de C.V.thèque, qui vise à faciliter la mise en relation entre les entreprises de petit taille, les T.P.E., les P.M.E. et les associations, offrant des opportunités d'embauche chez les jeunes diplômés des quartiers populaires.

La création de la plate-forme web permettra aux recruteurs de visualiser les profils des candidats gratuitement et des partenariats ont déjà été noués avec la C.G.P.M.E. Ile-de-France et le Mouves pour faire connaître la C.V.thèque à leurs adhérents.

La subvention de 15.000 euros proposée pour cette action représente 22 % du budget global de cette action et, dans le cadre de l'urgence de la résorption du chômage des jeunes et parce que cette association propose une action novatrice et efficace, je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération et je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Merci, Madame la Présidente et merci à Mme Léa FILOCHE d'attirer l'attention sur le chômage des jeunes et sur cette association "Mozaïk", dont elle a très bien décrit l'action.

Comme Mme Léa FILOCHE l'a expliqué, le nombre de jeunes inscrits au chômage à Paris, un peu plus de 7.000, ne reflète pas vraiment la situation du non-emploi des jeunes, puisque, par exemple, la mission locale suit 20.000 jeunes qui sont en recherche de travail.

Ces jeunes souffrent d'un handicap supplémentaire pour certains d'entre eux : ils sont victimes de discriminations selon leur nom, selon leur prénom, selon leur adresse, et, ainsi, la moitié des réclamations que recueille la H.A.L.D.E. concernent des discriminations à l'emploi, et l'on sait par des études, notamment du B.I.T., qu'il suffit de changer le nom d'un candidat à l'emploi pour qu'il perde la moitié de ses chances ; ceci a été testé de façon assez rigoureuse.

Comment aider ces jeunes victimes de discrimination ?

De deux façons.

La première est qu'avec Mme Isabelle GACHET et d'autres adjointes, vous, Madame la Présidente, Mme Gisèle STIEVENARD et Mme Claudine BOUYGUES, nous allons organiser un "Forum métropolitain de l'emploi des jeunes", qui se tiendra le 19 février dans la grande halle de la Villette, qui mettra particulièrement l'accent sur les emplois d'avenir pour les jeunes non diplômés et qui proposera pour les jeunes diplômés, surtout ceux victimes de discriminations, des emplois apportés par plusieurs centaines d'entreprises.

Et puis, pour que les jeunes aient les meilleures chances de trouver un emploi parmi ceux qui sont offerts, notamment dans ce forum, nous nous appuyons sur des associations ; je citerai "Nos quartiers ont des talents", par exemple, mais je citerai, puisque c'est l'objet de ce projet de délibération, "Mozaïk RH", qui a prouvé, depuis sa création, qu'elle est efficace, non seulement solidaire mais efficace, puisqu'elle arrive parmi les jeunes qui sont accompagnés, qui sont placés en entreprise, à un taux de sortie positif qui dépasse 30 %.

Je ne reviens pas sur l'entraînement individuel à la vidéo qui est apporté par "Mozaïk RH", je ne dis rien de plus sur la nouvelle C.V.thèque, c'est-à-dire la possibilité pour des entreprises moyennes ou des associations - je dis ceci pour Mme Pauline VÉRON et l'économie sociale et solidaire - qui trouveront des candidats qualifiés et motivés pour les postes qu'elles peuvent offrir.

Je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération, si possible à l'unanimité.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 170 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 170 G).

Merci.

## **2012 DASES 640 G - Renouvellement des membres du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Paris (CODERPA 75) situé 15 rue de Chaligny (12e).**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la représentation syndicale au sein du CODERPA de Paris.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent en 6e Commission le projet de délibération DASES 640 G relatif au renouvellement des membres du CODERPA, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, et l'Exécutif, l'amendement n° 2 G bis.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, le Comité départemental des retraités et personnes âgées examine les questions relatives à la situation des retraités et des personnes âgées. Il est, entre autres, composé des principales associations et organisations de retraités représentatives au plan local.

La présence est légitime, selon nous, des organisations syndicales, parmi ces représentants de retraités. La F.S.U. étant l'une des principales organisations syndicales de la fonction publique, reconnue parmi les retraités, comme l'indique sa participation au Conseil d'orientation sur les retraites depuis sa création et dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux, nous considérons qu'il serait légitime que des représentants de la F.S.U. entrent dans la composition du CODERPA.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame BECKER.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

**Mme Liliane CAPELLE**. - Madame la Présidente, je vais vous donner un avis favorable et je transmettrai ce vœu au CODERPA pour qu'il organise les collègues en prenant en compte cette demande.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame CAPELLE.

Il y a un amendement technique, puisqu'il y avait des organisations syndicales citées de manière incomplète.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 2 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 2 G bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 58 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 640 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 640 G).

Je vous remercie beaucoup.

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au rétablissement de l'accès handicapés de l'Eglise Sainte Elisabeth de Hongrie.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - A présent, nous examinons la proposition de vœu non rattachée, référencée n° 3 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à l'accès handicapés de l'église Sainte-Elisabeth de Hongrie.

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Merci.

Ce vœu vise à ce qu'un accès handicapés soit rétabli dans l'église Sainte-Elisabeth, qui est située rue du Temple, dans le 3e. Il y a une porte qui est condamnée au fond de l'église, au niveau de l'abside. Le trou est percé dans la pierre et il n'est plus possible d'y accéder, notamment parce qu'il faudrait que soit effectuée la mise à disposition de quelques mètres carrés d'une cour qui appartient au lycée professionnel Abbé Grégoire. Je sais qu'en ce qui concerne ce vœu Mme DUBARRY a évoqué en commission le fait que le lycée professionnel dépendait du Conseil régional, mais je ne vois pas en quoi cela impliquerait de retirer le vœu puisque je demande juste au Maire de Paris de prendre les dispositions nécessaires et notamment avec le Conseil régional, s'il le faut, pour que cette cour puisse être mise à disposition. Je crois qu'il a aussi été mentionné le fait que l'église appartenait à l'ordre de Malte. Or, elle y est rattachée mais je ne pense pas qu'elle lui appartienne en tant que tel.

A partir du moment où je demande juste au Maire de Paris de prendre les dispositions nécessaires, l'éventail des possibles est large. Que le lycée appartienne ou non au Conseil régional, ce serait bien qu'un geste soit fait de notre part, d'autant que le curé responsable de la paroisse a indiqué sa volonté au Maire de Paris un certain nombre de fois et avait cru rencontrer un peu de coopération.

Merci.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Merci, Madame HAREL.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Merci, Madame la Présidente.

Madame HAREL, j'ai un vrai souci avec ce vœu. D'un côté, c'est un lycée, donc c'est le Conseil régional et, y compris en termes d'incitations ou d'interventions, ce n'est pas à la Ville de dire au Conseil régional ce qu'il a à faire sur l'ensemble de ses bâtiments. De l'autre, nous avons donc une église qui contrairement à ce que j'ai dit, et je suis tout à fait prête à faire un mea culpa, et maxi mea culpa s'il le faut...

Oui, pardon, c'est cela que je voulais dire : amende honorable, cela va de soi, dans cet espace éminemment laïque. C'était amende honorable que je voulais faire. Donc amende honorable sur qui est le propriétaire de cette église et qui est l'utilisateur.

La Ville est propriétaire mais, malgré tout, depuis l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 juillet 2011, la Ville n'a pas d'obligation de réaliser ce type de travaux.

Là où j'ai un problème dans l'exposé, dans ce que nous voterions de votre vœu, c'est : "prendre les dispositions logistiques nécessaires à l'instauration d'un accès". Je ne prendrai, la Mairie de Paris ne prendra aucune disposition logistique. En revanche, si vous souhaitez que le Maire de Paris écrive un courrier à la Région pour attirer son attention, au curé de l'église Sainte Elisabeth de Hongrie pour lui dire que nous y attachons une importance, bien sûr, mais ce ne sont pas des dispositions logistiques. Comment vous dire ? Je suis un peu mesquine, cela ne fait aucune doute, mais dans "dispositions logistiques", je ne peux pas m'empêcher d'entendre dispositions financières. Or, comme vous le précisez dans votre vœu, c'est une église conventuelle de l'Ordre de Malte, je ne crois pas que ce soit l'une des congrégations qui ait le moins d'argent en France, donc je pense qu'une participation...

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Cela pourrait être possible.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Tant mieux, j'en suis ravie, mais du coup votre vœu, en l'état, ne peut pas être voté.

En vertu de ce que je viens de vous expliquer, je vous demande de retirer votre vœu, et je vous assure que je ferai, y compris un courrier à la vice-présidente en charge des affaires des lycées au Conseil régional. Mais cela n'ira pas au-delà parce que, je le redis, ce n'est pas de notre responsabilité.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Merci, Madame DUBARRY.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

**M. Pierre AIDENBAUM**. - Merci.

Deux choses, deux précisions par rapport à ce que vous venez de dire, qui est tout à fait exact, c'est que premièrement, jusqu'à présent, et j'en ai encore parlé avec l'abbé Snoëk il y a huit jours, le lycée de l'Abbé Grégoire ne voit pas d'un bon œil qu'on l'ampute d'une partie de sa cour. Premier problème. C'est une petite partie, certes mais une partie.

Deuxièmement, je me suis de nouveau retourné vers les architectes des Bâtiments de France qui, il y a quelques années déjà, quand on leur avait fait cette demande, s'étaient opposés à toute modification de l'arrière du bâtiment.

Ce sont les deux précisions complémentaires que je voulais apporter. C'est en effet un vieux débat, dans la mesure où la pente pour monter à l'église, côté rue du Temple, est trop importante pour pouvoir faire une rampe d'accessibilité aux handicapés. Donc, il faudra que l'on tente de trouver une solution, mais ce n'est pas simple.

Merci.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Merci, Monsieur AIDENBAUM.

Je mets aux voix le vœu n° 3 G. Si vous ne le retirez pas, ce que j'ai compris, il y a un avis défavorable de l'Exécutif. Vous ne le retirez pas, nous sommes d'accord ?

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Non, je ne le retire pas.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

Merci.

## **2012 DASES 649 G - Subvention (8.500 euros) et convention avec la Mutuelle des Etudiants (94200 Ivry-sur-Seine).**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 649 G relatif à l'attribution d'une subvention de 8.500 euros et d'une convention avec la Mutuelle des étudiants.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Madame la Présidente.

Mon intervention va essayer de vous convaincre qu'il n'est pas nécessaire pour notre collectivité de voter cette subvention et donc d'économiser un peu d'argent dans cette période de difficultés financières.

Pour ce faire, je vais vous citer des extraits d'un article paru dans "Que choisir", le journal de l'union fédérale des consommateurs du mois de septembre, qui n'est pas spécialement un journal hostile à notre collectivité. L'article s'appelle : "Sécurité sociale étudiante et mutuelle à bout de souffle".

Je vous lis le début de l'article : "Des carences dans la gestion ont mis la plus importante des mutuelles étudiantes, la LMDE, dans des difficultés dont les étudiants font les frais. Cartes vitales égarées, délais de remboursements interminables, impossibilité de joindre quiconque, à tel point que l'UFC Que Choisir demande une reprise en main directe par l'assurance maladie.

C'était une belle idée, mais selon l'UFC-Que Choisir elle a vécu. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'UNEF, l'Union nationale des étudiants de France, décide de se doter de son système de sécurité sociale. L'Assurance Maladie vient de voir le jour, mais elle ne couvre que les salariés, laissant de côté entre autres quelques 150.000 étudiants. La mutuelle nationale des étudiants de France naît ainsi en 1948. Les étudiants ne peuvent cotiser, faute de salaires, mais ils se prennent en main et payent une adhésion annuelle. Elle est insuffisante pour couvrir les frais de fonctionnement et de remboursement, mais l'Assurance maladie accorde une remise de gestion aux mutuelles en contrepartie de leur mission de service public.

Ce montage curieux - les étudiants ne sont ni dans la Sécurité sociale, ni en dehors - se perpétue depuis soixante-quatre ans. Il n'a guère changé de forme. L'adhésion coûte aujourd'hui 207 euros. La MNEF a disparu en 2000 sur fond de scandale retentissant pour renaître immédiatement sous le nom de la Mutuelle des étudiants.

Dans 40 % des cas, les échanges avec les mutuelles étudiantes ont lieu par formulaires papier, ce qui est source de retards et d'erreurs de saisie. Dans la confusion générale, il n'est pas rare que les cartes vitales arrivent avec des semaines, voire des mois de retard. Entre juillet et octobre 2011, par exemple, au moment des inscriptions, la Caisse nationale d'assurance maladie a procédé à 529.000 transferts d'étudiants vers les mutuelles. A la fin de l'année, le changement était effectif pour seulement 361.000 d'entre eux".

Je passe des choses plus techniques pour en arriver à des choses plus intéressantes pour nous : "La LMDE, la plus grande des mutuelles, qui a aujourd'hui 920.000 affiliés, concentre les critiques et les inquiétudes. Selon un très haut responsable mutualiste, elle serait en train de craquer. Le taux de décrochés, c'est-à-dire les appels qui aboutissent, est tombé en dessous de 45 %".

Une citation : "Dans cette situation, on serait mort, souligne le même interlocuteur. Les files d'attente s'étirent devant les permanences, une heure ou deux heures de queue, souvent pour devoir revenir le lendemain. Si on n'avait pas affaire à une population étudiante, qui ne comprend pas bien la situation, le système aurait explosé, admet un cadre de la mutuelle."

Un peu plus loin, l'article dit : "Confrontés à des dysfonctionnements de toutes sortes, les affiliés appellent, rappellent sans succès. Le président de la LMDE, M. Gabriel SZEFTTEL, invoque les retards dans la transmission des informations par les universités, des ratés dans la dématérialisation, les changements d'adresses fréquents des étudiants, la mise en place laborieuse du parcours de soins coordonnés."

Plus important pour nous : "Un ancien dirigeant d'une antenne régionale de la LMDE dénonce des travers plus profonds : cette mutuelle a trop de cadres au sommet et pas assez de petites mains pour faire le travail administratif. Et ces cadres, qui plus est, sont souvent choisis sur des critères politiques. Tout le monde sait que la LMDE sert de point de chute à de nombreux syndicalistes de l'UNEF. Ils ont passé leurs années de fac à militer, ils arrivent à la trentaine et il faut leur trouver un poste. Ce ne sont pas des emplois fictifs. Ces gens viennent au bureau, ils apportent un relationnel politique, mais techniquement et commercialement ils ne sont pas à la hauteur. A un moment, on le paye.

Le lien historique entre le syndicat étudiant et la MNEF-LMDE n'a jamais été dénoncé. Tous les membres du Conseil d'administration actuel sont des cadres de l'UNEF. Leur mode de désignation assez complexe ne laisse guère de chance au pluralisme. Aujourd'hui ces administrateurs militants, étudiants ou pseudos étudiants, sont au pied du mur. A eux de prouver qu'ils ont encore l'envergure pour faire tourner une machine infiniment plus lourde que celle de 1948. Certains experts ne cachent pas leurs doutes. Ce système me semble devoir être revu, car il est sous tension financière très forte, déclarait en novembre 2011 le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés devant une commission sénatoriale. Les parlementaires continuent leurs travaux. Ils ont sous leurs yeux des chiffres qui font mal.

En 2011, l'assurance maladie a versé 54,77 euros de remise de gestion par affilié aux mutuelles étudiantes. Les mutuelles de fonctionnaires, quant à elles, ont touché 46,60 euros par affilié : incompréhensible ! Compte tenu de son âge et de l'insouciance qui l'accompagne, une part importante de la population étudiante voit très rarement le médecin.

Si les mutuelles n'arrivent à pas à gérer à bon prix, autant réintégrer les étudiants dans l'assurance maladie. Les économies réalisées se chiffreraient alors en dizaines de million d'euros. À coût égal, on pourrait diminuer sensiblement la cotisation étudiante".

Selon l'UFC-Que Choisir, la solution la plus appropriée à l'intérêt des étudiants serait aujourd'hui une remise à plat complète avec gestion directe par l'assurance maladie.

Il ne s'agit pas de supprimer un régime spécial...

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Si vous pouvez conclure, Monsieur GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - ... puisque les étudiants sont affiliés à la sécurité sociale générale, mais simplement les structures dont la valeur ajoutée est très relative quand elle n'est pas, comme dans le cas de la L.M.D.E., franchement négative.

L'U.N.E.F., évidemment, défend le statu quo, mais pas SUD Étudiant, ni la Fédération des syndicats étudiants.

"Il faut arrêter ce bricolage", tranche Simon ENTÉ, de SUD-Lille, "ces mutuelles sont des intermédiaires inutiles qui vendent des complémentaires à but lucratif sous couvert d'une délégation de service public. Nous sommes totalement favorables à l'affiliation directe à l'assurance maladie".

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Isabelle GACHET.

**Mme Isabelle GACHET**. - Merci, Madame la Présidente.

Je souhaite dire à M. GAREL que, certainement, le débat qu'il lance aujourd'hui est très intéressant, mais dépasse largement le cadre du projet de délibération qui nous concerne.

Il s'agit bien, non pas d'un projet de délibération de fonctionnement pour la mutuelle étudiante, mais d'une subvention pour une action bien précise qui vise notamment à prévenir les risques en matière d'addiction auprès des jeunes.

C'est une subvention qui est donc accordée dans le cadre de l'opération "chill out", "Fêtez Clairs", que vous connaissez, dont la L.M.D.E. s'est rapprochée en début d'année 2012, à l'occasion du "chill out" mis en place le 17 mars pour la Saint-Patrick sur les grands boulevards.

Ils ont à nouveau participé à d'autres "chill out". Ils se sont joints notamment à ceux du 6 octobre, pour la "Nuit Blanche", ou du 23 novembre pour "Festival Culture Bar-Bars", dans le 11e.

Ils forment des équipes de quatre étudiants, médiateurs volontaires qui vont au-devant des publics jeunes dans les rues avoisinantes du "chill out" pour informer du dispositif, distribuer du matériel de prévention - préservatifs, des brochures, des bouchons d'oreille, voire des éthylotests - et aussi repérer puis aborder les jeunes qui peuvent se trouver en difficulté.

Il s'agit donc d'un apport en moyens humains pour ces maraudes qui consistent à "aller vers".

L'intérêt est de développer davantage l'axe "prévention par les pairs" lors des "chill out" avec des étudiants qui sont déjà formés par la L.M.D.E. et qui bénéficient d'une formation complémentaire ad hoc pour tous les intervenants de "Fêtez Clairs".

Cette formation vise un double objectif : une mise à niveau des connaissances sur les consommations et risques associés, et une définition des modalités d'intervention communes.

Nous nous réjouissons donc de ce nouveau partenariat qui apporte des forces vives qui manquent en matière de prévention, avec un acteur de l'économie solidaire.

La prévention est un domaine où il est difficile de recruter des médiateurs jeunes mais suffisamment professionnalisés. C'est pourquoi nous vous encourageons à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame GACHET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 649 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 649 G).

## **2012 DASES 658 G - Subvention (38.000 euros) et convention avec l'association GAIA Paris (11e).**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 658 G relatif à l'attribution d'une subvention de 38.000 euros et convention avec l'association "GAIA", Paris (11e).

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Madame la Présidente.

Enfin ! cela fait 30 ans que les écologistes demandent ce genre d'expérimentation, plus de 10 ans que nous le faisons, en particulier ma collègue Mme Véronique DUBARRY et moi-même sommes intervenus de nombreuses fois

pour demander que des salles d'expérimentation et des salles de consommation régulée des drogues soient ouvertes à Paris et enfin, un projet va sans doute voir le jour grâce au changement de Gouvernement.

Et nous ne pouvons que nous réjouir, nous réjouir bien sûr pour les toxicomanes qui sont avant tout des personnes malades, souffrantes, qu'il faut prendre en charge et qu'il faut aider, si possible, à sortir de leur addiction, ou tout au moins à faire en sorte que leur addiction ne les détruise pas trop physiquement et psychologiquement.

Mais aussi, et on l'oublie souvent, en particulier quand on entend les discours de la droite, pour les riverains, parce que ce que les riverains des quartiers où il y a beaucoup de toxicomanie - et en tant qu'élus du 18e, je suis assez bien placé pour le savoir -, ce que les riverains ne supportent pas, ce n'est pas qu'il existe des toxicomanes, mais c'est que ces toxicomanes consomment souvent leurs produits dans leur rue, dans les squares qu'ils fréquentent ou que fréquentent leurs enfants, dans leur hall d'immeuble ou dans leur cage d'escalier, et c'est bien sûr totalement insupportable.

Ces salles de consommation, et on a vu de multiples exemples en Europe et dans d'autres pays, permettent à la fois d'améliorer la situation sanitaire des consommateurs de drogue et aussi la situation des riverains des quartiers où il y a du trafic et de la consommation de drogue.

Et donc, nous sommes très contents et nous allons voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Nous avons simplement un petit souci que nous avons déjà émis à de multiples reprises depuis qu'il est question d'ouvrir des salles de consommation, c'est que pour nous, il nous semble qu'il est risqué de n'en ouvrir qu'une seule parce qu'il y a un risque de concentration des consommateurs de drogue sur ce lieu, parce que si c'est le seul lieu qu'il y a à Paris et en proche banlieue, il y a un problème du nombre de gens qui peuvent se retrouver avec l'envie de venir, et c'est légitime, dans un endroit où ils pourront consommer dans des conditions sanitaires et humaines acceptables, ce qui est rarement le cas quand on le fait dans la rue.

C'est pour cela que nous souhaitons que plusieurs salles ouvrent simultanément à Paris et en proche région parisienne pour éviter ces phénomènes.

Nous avons en particulier en mémoire ce qui avait été fait à Zurich dans un domaine similaire qui lui, allait encore un peu plus loin, qui était la distribution d'héroïne aux toxicomanes, qui avait été une expérience qui avait très bien marché pendant quelques mois lorsqu'il y avait à peu près 200 toxicomanes dans ce parc de Zurich.

Comme c'était le seul endroit en Europe où ce projet existait, le problème est qu'au bout de quelques mois, il y a eu 1.000, puis 2.000 toxicomanes, et la situation devenait bien sûr ingérable.

C'est donc pour cela que nous appelons le Département mais aussi les autorités de la métropole à réfléchir à essayer d'ouvrir plusieurs centres pour éviter ces phénomènes de concentrations qui pourraient nuire à la réussite du projet et parce que bien sûr, ce que nous voulons, c'est que ce projet réussisse.

Je vous remercie.

*(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).*

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à M. LHOSTIS.

**M. Alain LHOSTIS**. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me réjouis de la présentation de ce projet de délibération qui marque une nouvelle étape dans la voie de la mise en place à titre expérimental de la première salle de consommation de drogue à moindre risque dans Paris.

Il ne s'agit toutefois à ce stade que de confier à l'association "GAIA", qui possède une grande expérience dans le domaine de la réduction des risques, un travail de préfiguration.

Plusieurs pays de l'Union européenne se sont engagés, souvent depuis un certain nombre d'années, dans cette voie.

L'Allemagne, le pays que l'on présente constamment comme un modèle à suivre, dispose déjà de 25 salles de ce type dans six Etats-régions.

Je m'étais rendu avec la mission mise en place par la Ville de Paris à Bilbao et à Genève pour voir le fonctionnement de salles de consommation de drogue à moindre risque et m'entretenir avec les acteurs de la mise en place de ce type de lieu.

Comme je pense qu'il y a urgence à cette première installation dans Paris et que le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, dont je suis élu, est volontaire pour accueillir cette première salle, j'ai organisé le 1<sup>er</sup> octobre dernier une réunion locale de concertation rassemblant une centaine de participants.

Le 29 novembre dernier, j'ai organisé un déplacement à Amsterdam, accompagné de personnes très engagées dans la réduction des risques. Nous avons visité deux salles de consommation de drogue et nous avons pu nous entretenir avec les personnels qui les font vivre, les usagers de drogue qui les fréquentent et les policiers hollandais associés à ce travail.

J'en ressors encore plus convaincu que pour ces personnes, les plus exclues, à qui sont destinés ces lieux, c'est un signe fort de la collectivité en matière de solidarité et surtout de respect de la personne humaine dans une situation de fragilité extrême.

De plus, l'entretien avec ces deux policiers hollandais montre que même dans un contexte d'interdiction de ces produits, il est possible de pratiquer une collaboration avec la police permettant une amélioration de la sécurité publique, que ce soit en termes de diminution d'agressions, de disparition des scènes de consommation ouverte, d'abandons de seringues sur la voie publique.

Je pense aujourd'hui qu'il y a deux urgences.

La première est que le Gouvernement cesse de tergiverser. La Ministre de la Santé avait déclaré en octobre que les premières expérimentations pourraient démarrer avant la fin de l'année après publication du décret nécessaire. Elle vient de déclarer en novembre que cela se ferait courant 2013. C'est plus qu'une dérobade : c'est un abandon de personnes en grand danger. Il est encore temps de publier le décret avant la fin de l'année, sans nul doute déjà rédigé, et que seuls manquent pour cela la volonté ou le courage politique.

Il serait regrettable qu'une fois de plus dans notre République, nous soyons obligés d'interpeller directement le Premier Ministre ou le Président de la République pour que la simple mise en œuvre d'un engagement soit respectée.

La deuxième urgence est l'organisation sans tarder de la concertation avec la population. En effet, le Maire de Paris et le maire du 10<sup>e</sup> ont déclaré que cette première salle serait installée près de la gare du Nord. Depuis, les élus d'arrondissement sont sommés de désigner le ou les lieux envisagés. Il est donc urgent d'organiser la réunion ouverte à toute la population, envisagée par le maire du 10<sup>e</sup> sur ma proposition.

Immédiatement, il faut mettre en place un comité de pilotage de cette expérimentation. En effet, quelles que soient les qualités de l'association choisie, il n'est pas possible de la laisser seule responsable au regard des enjeux en question.

Les élus, les associations de quartier, les associations en contact avec les usagers de drogue, les conseils de quartier, les professionnels de santé, la police doivent être partie prenante de ce comité.

Il conviendra également de favoriser les échanges avec les autres villes et lieux en expérimentation. Un partenariat avec Marseille, ville très en pointe sur ce sujet, nous changera des stupides rivalités ou haines footballistiques.

En même temps, il faut prendre la dimension de ce qui doit être réalisé. Il ne peut s'agir d'un petit coin de boutique en bas d'un immeuble et dans lequel, en catimini, les usagers de drogue viendraient s'injecter leur produit. Tout d'abord, parce qu'il faut que tous les consommateurs, à commencer par celles et ceux qui fument ou inhalent leur produit, puissent le faire dès l'installation de la salle et aussi parce que cette salle doit disposer d'un lieu d'accueil suffisamment grand pour permettre l'attente avant et le repos après la consommation du produit ; enfin, le lieu doit être installé dans un endroit suffisamment proche des scènes de consommation et dans un rapport à l'environnement qui permette sa meilleure acceptabilité, mais cela fera partie des objectifs du travail que nous confions aujourd'hui à GAIA.

Je voudrais, enfin, terminer par un appel à toutes celles et ceux qui veulent que cette expérience réussisse et puisse être généralisée autant que de besoin.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors des interventions précédentes au Conseil de Paris, cessez d'utiliser le terme de "salle de shoot". J'ai là encore le souvenir de ma visite à Amsterdam. Ce sont des lieux de souffrance pour des personnes en extrême danger. Ce terme de titre de presse n'est pas un raccourci neutre mais un épouvantail utile à ceux qui les combattent.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je donne la parole à Mme Catherine BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, une fois encore, je prends la parole sur ce sujet ô combien délicat, pour bien clarifier ma position et celle de mon groupe qui aurait pu être mal interprétée par certains.

Il n'est pas question pour nous de faire l'apologie de la drogue et d'encourager sa consommation. Notre combat contre la toxicomanie est total. Il doit se faire en premier lieu contre tous ceux qui en tirent profit, contre tous les trafiquants, tous les dealers, contre tous ceux qui prennent en otage des adolescents vulnérables ou des jeunes qui n'ont pas les repères suffisants pour s'opposer à la drogue ou s'y soustraire.

Pour nous, la priorité, c'est bien évidemment de faire de la prévention : prévention à l'école, prévention et soutien aux familles, prévention dans les associations sportives, etc. Tout ce qui peut mettre en garde les jeunes contre ce fléau aura notre soutien.

Il ne s'agit pas d'opposer les spécialistes les uns aux autres mais, on le constate, beaucoup de médecins, de psychiatres, d'addictologues le disent - je les cite - : "Les ravages du cannabis chez les jeunes exigent une véritable politique nationale de prévention et de soins" ou encore "la surconsommation de cannabis peut mener à la déscolarisation et à la désocialisation". La France a toujours eu du mal à faire de la prévention pour ce qui ne tue pas, pour ce qui est juste handicapant.

Ce débat sur les salles de consommation à moindre risque revient sur le devant de la scène à la suite des réflexions menées par un certain nombre d'élus de toutes tendances, provenant de différentes villes de France. Et le débat se poursuivra dans les prochaines semaines au Parlement puisque actuellement ces salles de consommations sont illégales en France.

Ce sera l'occasion, je l'espère, d'un vrai débat de fond au-delà des clivages partisans et avec, pour finalité, la réinsertion de ces publics d'usagers en totale rupture.

J'en viens maintenant à notre projet parisien qui fait polémique dans cette enceinte.

Certes, il nous faut attendre l'autorisation gouvernementale d'expérimentation et ne pas préjuger les résultats de ce débat national, mais il ne nous est pas interdit non plus, comme nous l'avons fait il y a trois ans, de nous informer, de faire le point sur les expériences vécues sur le terrain, d'échanger avec des professionnels de santé publique et d'avoir l'avis des travailleurs sociaux sanitaires et des médecins qui auront à superviser et à garantir le fonctionnement de ces salles.

L'association GAIA nous propose de participer à la phase de préfiguration d'au moins une structure. Nous n'y sommes pas opposés et, afin de participer à la sensibilisation, à la concertation et à l'information sur les enjeux et les futures modalités d'exercice de ces nouveaux outils sanitaires, je tiens à rappeler le vœu que j'avais présenté au Conseil de Paris d'octobre 2010. J'avais demandé l'expérimentation d'une salle, et d'une seule salle, avant d'aller plus loin.

J'avais également demandé :

- qu'une cartographie des scènes ouvertes de consommation de drogue, un diagnostic des habitudes, des modes d'administration et des publics concernés, ainsi qu'une étude d'impact des nuisances induites soient effectués ;

- qu'une concertation étroite, approfondie et sur le long terme, soit menée entre les habitants, les élus locaux et les autorités de police au sein des conseil de quartier, relais entre les mairies d'arrondissement et la population ;

- que les objectifs déclarés soient les suivants : accroître l'accès aux soins de santé et de la toxicomanie, réduire les décès par surdose, réduire la transmission des infections virales, améliorer la sécurité et l'ordre public.

Sur ce dernier point, j'avais insisté sur le fait que les autorités policières et judiciaires soient associées à cette expérimentation et au nécessaire équilibre entre santé publique et sécurité publique, cette salle et ses abords ne constituant aucunement une zone de non-droit.

Ces préconisations, à mes yeux, sont toujours déterminantes et indispensables pour que l'expérimentation soit menée à bien.

Je parlais tout à l'heure de l'impérieux devoir que nous avons de faire de la prévention auprès des jeunes, mais les publics qui pourraient être concernés par cette salle de consommation à moindre risque ont malheureusement largement dépassé ce stade de la prévention. Ce sont des personnes en très grande souffrance, ayant subi des fractures de vie insupportables. C'est une population sans lien social, éloignée des soins et de tout système de santé, à laquelle s'adresse en priorité ce dispositif.

Nous voulons leur témoigner nos valeurs de fraternité, de respect de l'autre, car nous n'avons pas peur de l'autre, même s'il est différent.

Il n'y a pas de grand dessein sans grande difficulté. Le chemin à parcourir sera semé d'embûches mais, à mes yeux, ce n'est pas une raison pour ne pas l'emprunter.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BRUNO, pour ce beau plaidoyer.

Je donne la parole à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**. - Je n'ai pas du tout le même avis, bien sûr.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec cette subvention, la collectivité parisienne financera dans un premier temps une campagne de lobbying pour que le gouvernement autorise l'ouverture d'une salle de shoot et, dans un second temps, elle financera les préparatifs à l'ouverture d'une salle qui coûtera, je le rappelle, parce que personne ne l'a dit, 1 million d'euros par an.

A ce jour, le Gouvernement, cacophonique, d'ailleurs certains l'ont rappelé, à force d'être tiraillé entre des influences contradictoires, n'a pas encore autorisé l'ouverture de tels lieux. Je soulève donc ici déjà la légalité de ce projet de délibération qui ne vise qu'à financer une action aujourd'hui manifestement illégale, même d'ailleurs si le gouvernement l'autorisait. Il n'en demeure pas moins que la loi de 1970 interdit toute consommation de drogue. Elle punit aussi les personnes qui facilitent ou tolèrent un usage ou un trafic de stupéfiants. C'est exactement ce que fera la collectivité à travers un soutien financier.

Tant que cette loi n'est pas modifiée et, pour tout vous dire, dans le sens de la dépénalisation évidemment, la collectivité parisienne court le risque d'être condamnée pour complicité d'usage de stupéfiants. Je ne fais ici que reprendre les craintes exprimées, sinon les avertissements, par le procureur MARIN devant les maires d'arrondissement.

M. Jean-François LEGARET s'en souvient parfaitement.

Au-delà de la légalité d'une telle subvention, se pose évidemment la question de la finalité car, selon nous, nulle intoxication ne peut être traitée par le produit qui l'a créé.

C'est tout l'inverse de ce qu'il faut faire pour aider durablement les toxicodépendants. En les assistant pour se droguer, soi-disant proprement, les pouvoirs publics accompagneraient, en réalité, les usagers problématiques sur le chemin qui mène, hélas, irrémédiablement à la misère et à la détresse.

Nous sommes convaincus, à l'instar d'ailleurs de M. François FILLON quand il était Premier Ministre, que ces salles ne sont ni utiles, ni souhaitables. C'est le type même de la fausse bonne idée.

L'unique objectif médical possible est d'aider les plus fragiles, pour les accompagner vers le sevrage durable. Bien évidemment, la réduction des risques doit aller de pair mais, à aucun moment, nous ne devons installer les toxicomanes dans l'addiction.

A croire certains arguments des partisans de ces salles, les toxicomanes seraient aujourd'hui totalement livrés à eux-mêmes. C'est nier, mes chers collègues, les efforts des gouvernements, de Droite comme de Gauche, d'ailleurs, pour faire de l'offre de réduction des risques l'une des plus performantes au monde.

La distribution de seringues stériles, l'accès aux traitements de substitution et aux structures d'accompagnement médico-sociales produisent des résultats tangibles. La consommation d'héroïne s'est stabilisée, deux tiers des héroïnomanes bénéficient de traitements de substitution délivrés par des médecins.

Grâce à ces prises en charge, vous le savez, les morts par overdose et les cas de transmission du V.I.H. sont très faibles, sans aucune commune mesure d'ailleurs avec les taux rencontrés dans les quelques pays très rares qui ont ouvert des salles de shoot.

La politique française est donc fondée, depuis toujours, sur le sevrage et l'interdit, comme le recommande d'ailleurs l'O.N.U dans son rapport annuel 2009, la recommandation n° 32 de l'O.I.C.S. préconisait leur fermeture.

Si le but est de réduire l'usage de la drogue, l'Inserm dans son rapport affirme, je cite, qu'"il n'existe pas de preuve que la présence de centres d'injection supervisée augmente ou diminue la consommation de drogue chez les usagers".

S'agissant de garantir l'ordre public, qui peut penser que les toxicomanes ne se droguent qu'aux heures de bureau ? Le Quai 9 à Genève est ouvert jusqu'à 19 heures, les dealers et le trafic seront tout aussi présents aux alentours du centre. C'est ce que nous avons pu constater à Genève où une mafia géorgienne s'est installée pour prendre le relais du centre en soirée et le Quai 9 attire les toxicomanes de toute la région et peut-être même surtout les Français, car on n'y interpelle pas alentour.

On le voit bien, les avantages supposés des salles de consommation de drogue sont bien maigres au regard des risques supplémentaires générés pour la politique de prévention à la française.

Une politique de santé publique ayant pour objectif de sortir les toxicomanes de la spirale de l'addiction ne peut reposer sur l'injection, même surveillée, de drogue.

La priorité ne peut être qu'à la réduction et à la suppression de la consommation, elle est évidemment incompatible avec la logique de dépénalisation prônée par M. VAILLANT et M. LE GUEN, dont je regrette l'absence dans ces tribunes, ou la légalisation défendue par les Verts.

Pour toutes ces raisons, bien sûr, mes chers collègues, vous l'avez bien compris, nous voterons contre ces subventions qui, sous couvert d'aider les toxicomanes - et je comprend cet objectif, évidemment que nous partageons - les maintiendra en réalité dans leur dépendance quand nous devrions au contraire tous agir collectivement pour les en sortir et les réintégrer dans notre société.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La dernière oratrice inscrite, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Mme Sylvie WIEVIORKA**. - Monsieur le Président, je vois que c'est un projet de délibération qui suscite beaucoup de débats et de propos polémiques, mais je vais tâcher de rester à un niveau raisonnable.

Chers collègues, Monsieur le Président, c'est donc avec une certaine satisfaction que je vous propose ce soir de délibérer et de voter cette attribution de subvention qui s'inscrit pleinement dans la continuité de notre volonté politique en matière de santé publique à Paris.

La subvention dont je soutiens le vote à l'association "GAIA Paris" d'un montant de 38.000 euros marque effectivement une nouvelle étape dans la démarche entamée par Paris, consistant à faire installer une salle de consommation à moindre risque dans notre Capitale.

Si le taux de prévalence du V.I.H. chez les usagers de drogue a considérablement diminué depuis l'instauration de la politique de réduction des risques, je vais être obligée de contredire les chiffres de M. GOUJON, le nombre d'overdoses est aujourd'hui en recrudescence de façon préoccupante et les risques de contamination par les hépatites B et C demeurent élevés. De nouvelles actions s'imposent.

Les hépatites B et C sont responsables de 8.000 contaminations, de 4.000 morts par an avec des taux de prévalence de l'hépatite C allant de 70 à 90 % chez les usagers de drogue. A cela s'ajoute un risque important de contamination puisqu'environ un tiers des personnes contaminées ignore le fait qu'elles le sont.

Les risques sanitaires encourus par l'hépatite C ne doivent pas être sous-estimés. Si le Sida est considéré aujourd'hui, à juste titre, hélas, comme une maladie extrêmement grave, les hépatites qui sont à l'heure actuelle moins reconnues le sont également, elles se terminent par des cancers et des décès dans un nombre de cas non négligeable.

Face à ces constats, afin d'envisager les solutions innovantes en matière de réduction des risques, un groupe de travail composé d'élus locaux, notamment parisiens, s'est réuni en 2010 (Mme BRUNO y a fait allusion) afin de réfléchir à la mise en place de salles de consommation à moindre risque.

Ayant moi-même participé aux travaux de ce groupe, je peux témoigner de la richesse des enseignements tirés de nos diverses visites. M. Alain LHOSTIS y a également participé et plusieurs membres de notre Assemblée.

Nous avons visité des salles existant en Europe à Bilbao et à Genève et ces visites nous ont permis de mieux appréhender leur fonctionnement et de mesurer les avantages liés à leur implantation, tant pour les riverains en termes de tranquillité publique que pour ceux qui les fréquentent.

Les élus locaux de ce groupe de travail qui, je tiens à le rappeler, venaient de Marseille, de Bordeaux, du Havre et encore de Lille ont, dans leurs recommandations (et de Seine-Saint-Denis également), qui sont toujours valables, préconisé l'ouverture d'au moins une salle à Paris.

Depuis, des conférences/débats à destination des professionnels et des associations ont été organisées, dont un débat le 5 octobre 2011 à l'Hôtel de Ville en présence de policiers étrangers, de sociologues, de médecins étrangers et d'universitaires.

Au cours de ces rencontres, ces professionnels ont réaffirmé l'intérêt médical, social et de tranquillité publique que représenterait l'expérimentation rapide d'une salle de consommation de drogue à moindre risque.

Véritable aide à la survie, ces salles de consommation limitent les pratiques clandestines, participant ainsi d'une politique de prévention active.

Elles parviennent à établir un contact avec un groupe hautement problématique de consommateurs de drogue, à promouvoir l'accès de ceux-ci à des soins de santé primaire dont ils ont grandement besoin, ainsi qu'aux services sociaux et aux traitements.

Parallèlement à cet accompagnement vers le soin et l'insertion sociale des usagers de drogue marginalisés, ces salles permettent d'assurer une meilleure tranquillité publique dans les arrondissements. Au lieu de s'injecter sur la voie publique dans des conditions d'hygiène effroyables, ils le feront dans les salles, ce qui limitera les tensions entre riverains et consommateurs de drogue.

Le taux de morbidité et les risques de mortalité, ainsi que la nuisance suscitée par la consommation de drogue en public, sont donc considérablement réduits.

Aujourd'hui, en France, beaucoup de grandes villes ont marqué leur intérêt et parfois même préparé des projets visant à la mise en place de ces salles.

La Ville de Marseille a mis en place une démarche de concertation sur l'expérimentation de salles de consommation supervisée, un comité d'experts a été constitué à la demande de l'élu en charge de ces questions, le Dr PADOVANI.

Il est composé de représentants des acteurs locaux de réduction des risques et de soins spécialisés en addictologie, de chercheurs et de techniciens de la Ville.

A Bordeaux, compte tenu de la spécificité bordelaise marquée par l'absence de scène ouverte, un projet d'unité mobile permettant aux professionnels d'aller au-devant de ces populations est en cours.

Les Villes de Metz, de Strasbourg, de Toulouse sont elles aussi intéressées. Vous voyez par ces exemples, mes chers collègues, que l'intérêt pour la mise en place de cet outil de prévention dépasse bien largement les clivages politiques et j'invite donc les élus U.M.P. parisiens à prendre contact avec leurs homologues marseillais, bordelais et autres, afin que leur soit expliqué en quoi ce projet les intéresse. Peut-être en comprendront-ils mieux les enjeux.

Parce que ce sont des lieux ouverts, qui permettent l'accès des consommateurs de drogue à un matériel d'injection propre, à un environnement surveillé, l'ouverture d'une de ces salles à Paris permettrait de limiter ou d'éviter la très probable contamination de nombreux toxicomanes injecteurs.

Alors, face à cet enjeu de santé publique, la Ville de Paris se doit de concourir à la place qui est la sienne à la mise en œuvre d'une politique de réduction des risques.

La participation financière de Paris à l'association "Gaïa" que je vous propose aujourd'hui de voter permettra d'engager cette mission de préfiguration, des réunions de sensibilisation seront organisées en direction des riverains, des forces de l'ordre en partenariat avec les décideurs, les acteurs locaux, la mairie du 10e arrondissement étant engagée au premier chef.

Un groupe de travail interassociatif sera mis en place et, pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame WIEVIORKA.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY pour répondre au nom de l'Exécutif.

**Mme Véronique DUBARRY.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

D'abord, je voudrais faire deux points en introduction, peut-être d'abord rappeler ce qui a été dit tout à l'heure au moment du débat sur le budget de la Préfecture de police par, je crois que c'était Gilles ALAYRAC, qui insistait sur les tensions existant aujourd'hui autour des gares du Nord et de l'Est.

Ensuite, une autre précision, j'ai toujours peur que les propos de M. Alain LHOSTIS puissent vous induire en erreur. Je voulais juste attirer votre attention sur le fait qu'il y avait plusieurs élus dans la municipalité du 10e et pas que M. Alain LHOSTIS. Cela me paraissait important de préciser ce point, c'est un travail collectif de la municipalité du 10e qui a abouti à ces prises de position.

M. Sylvain GAREL a insisté - et c'est ce que Mme BRUNO disait aussi, Mme WIEVIORKA vient de le dire à l'instant - sur ce "au moins une structure" qui a fait tant débat entre nous et qui est posée dans ce projet de délibération.

Ce projet de délibération, d'ailleurs, M. LHOSTIS l'a dit et je crois qu'il faut réinsister sur ce point, Monsieur GOUJON, comment pouvez-vous mettre en doute la légalité d'un projet de délibération qui ne porte pas sur l'ouverture d'une salle de consommation, mais sur l'ouverture d'un débat, sur une association de préfiguration, sur des interrogations, sur de la pédagogie, sur de la discussion ?

J'avoue que cela me paraît assez bizarre, il faut bien le dire.

C'est vrai que c'est une bonne nouvelle, ce projet de délibération. Il installe Paris dans le mouvement des autres grandes villes françaises qui se sont inscrites dans ce mouvement. Il inscrit Paris dans le débat qui va avoir lieu et qui a déjà commencé au sein du Gouvernement et vraisemblablement à l'Assemblée. Il dit aux Parisiens et aux Parisiennes qui s'inquiétaient, qui ont manifesté dans le 10e arrondissement il y a peu, après un certain nombre d'annonces, après un certain nombre d'événements : on est attentif à ce qui se passe, on a des questions, mais peut-être aussi une partie de la solution.

Madame BRUNO, je voudrais insister sur un point qui me paraît extrêmement important également : la salle de consommation à moindre risque n'est pas une réponse définitive absolue, miraculeuse, pour continuer dans cette veine ; c'est l'une des réponses. Elle fait partie, elle s'inscrit, au même titre que les autres politiques de réduction des risques, que mentionnait, d'ailleurs, M. GOUJON, et dont il se félicitait, ce que je trouve assez contradictoire. Elle s'inscrit aussi dans le travail de prévention qui est mené par un certain nombre d'associations, dans le travail, y compris de répression qui est mené par la Préfecture de police. Tout cela est un travail global et chacun doit trouver sa place dans cette réponse collective.

Ensuite, je crois qu'il est vraiment important de lancer cette concertation maintenant, parce que c'est un travail de longue haleine. Mme WIEVIORKA rappelait l'excellence des échanges que nous avons eus au cours de ces voyages que nous avons faits, et dans ces échanges, l'un des points les plus importants, qui revenait systématiquement, est : c'est un travail de longue haleine, c'est un travail au plus près du terrain. Ce que nous lançons aujourd'hui, par l'association "Gaïa", c'est exactement cela et seulement cela, ce sont des discussions, des rencontres, la possibilité d'exprimer des approches différentes, la possibilité, in fine, et si, et je pense que cela se fera, parce que le Gouvernement a quand même annoncé un certain nombre de choses, même si le calendrier n'est pas encore très clair, je le concède, cette démarche, ces discussions nous permettront également, et c'est un point qui était important dans les rencontres que nous avons faites tout au long de ce séminaire ou de ces études, un modèle qui nous sera propre, c'est-à-dire un modèle adapté à Paris, un modèle adapté aux consommateurs existants.

M. Alain LHOSTIS disait à juste titre : salle d'injection, mais pas seulement ; est-ce qu'il peut y avoir aussi, et c'est l'une des questions que nous devons nous poser, une salle pour "sniffer", une salle pour ingérer, etc. ? Toutes ces questions sont ouvertes ; c'est le travail que nous demandons à "Gaïa", c'est le travail que nous devons faire ensemble et, bien évidemment, ce projet de délibération n'est qu'une première pierre. Nous aurons encore l'occasion, encore et encore, d'évoquer ce sujet.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER,** président. - Merci, Madame DUBARRY.

Une explication de vote de M. LEGARET.

Si M. LEGARET demande une explication de vote, elle est de droit.

**M. Jean-François LEGARET.** - Monsieur le Président, c'est un sujet important, et je trouve que ce projet de délibération ne se déroule pas dans des conditions acceptables, d'abord, parce que le rapporteur est absent, que c'est M. LE GUEN qui a suivi ces questions, donc nous comprenons que l'organisation des primaires soit une question importante, mais c'est un débat dans lequel l'absence de M. LE GUEN fait tache !

Je voudrais dire par ailleurs que la question de la légalité de ce projet de délibération est posée. D'ailleurs, je note avec intérêt que Mme DUBARRY, qui vient de répondre, en lieu et place de M. LE GUEN, n'a pas contesté la question de la légalité, elle l'a éludée en disant qu'il ne s'agissait pas d'ouvrir une salle de shoot, mais de travailler à sa préfiguration.

Il est écrit dans le projet de délibération que l'association "GAIA" a "pour intention de promouvoir l'ouverture d'une salle de consommation de drogue à moindre risque à Paris comme outil de réduction des risques".

Moi, je peux témoigner que le Procureur de la République, M. MARIN...

Attendez, c'est une question qui a quand même une certaine importance, Monsieur le Président.

**M. Christian SAUTTER,** président. - Il fallait vous inscrire dans le débat.

**M. Jean-François LEGARET.** - Je peux témoigner que devant les maires d'arrondissement l'année dernière, le Procureur de la République de Paris avait alerté sur la question de la légalité.

Je soulève deux difficultés.

Premièrement, l'absence du rapporteur ; deuxièmement, l'absence de réponse. Le Préfet de police, interpellé tout à l'heure, n'a pas répondu sur ce point. Je demande, en conséquence, de reporter ce projet de délibération à la prochaine séance.

**M. Christian SAUTTER,** président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je voudrais dire deux choses à ce stade.

Premièrement, nous sommes supposés dîner ensemble et nous allons aller jusqu'au bout du Conseil général, donc plus vous faites d'interventions... C'est une remarque que je fais...

Deuxièmement, je prends mes responsabilités comme vice-président du Conseil général et je mets ce projet de délibération au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 658 G.

Qui est pour ?

**M. Jean-François LEGARET.** - Hors-la-loi !

**M. Christian SAUTTER,** président. - Robin des bois est à la mode !

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 658 G).

Vous aurez l'occasion, devant le foie gras, de faire des plaisanteries ; pour l'instant, nous continuons sérieusement nos débats.

### **Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'organisation d'une maraude d'intervention sociale pour les 11e et 20e.**

**M. Christian SAUTTER,** président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, notamment de la proposition de vœu référencée n° 4 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à l'organisation d'une maraude d'intervention sociale pour les 11e et 20e arrondissements.

Mme Marinette BACHE va plaider avec sobriété, pendant une minute, puisqu'il s'agit d'un vœu, et Mme TROSTIANSKY répondra.

**Mme Marinette BACHE.** - Monsieur le Président, nos arrondissements populaires, comme le 20e et le 11e - nous cosignons ce vœu avec M. Patrick BLOCHE et M. Philippe DUCLOUX -, sont fortement touchés par la crise ; en témoigne d'ailleurs le nombre de personnes sans domicile fixe dans nos rues.

Même s'il s'agit d'une compétence d'Etat, la Ville de Paris s'implique beaucoup dans la lutte contre la grande exclusion ; c'est ainsi qu'elle finance des actions de maraude appuyées sur des professionnels, pour aider ces personnes en détresse à sortir de la rue.

Pour cela, la Ville subventionne l'association "Charonne" afin d'assurer des maraudes dans les 11e et 20e. Cette subvention a permis la création de deux postes ; ce n'est cependant pas suffisant pour que "Charonne" puisse faire son travail dans les deux arrondissements.

Mme Frédérique CALANDRA et les élus du 20e souhaitent que l'intervention sociale puisse s'effectuer dans le 20e, non pas seulement à la marge comme actuellement, mais en profondeur dans l'ensemble de l'arrondissement, et les élus du 11e sont, eux, attachés à ce que ce "Charonne", issue de cet arrondissement, puisse avoir les moyens de continuer à le sillonner.

Voilà pourquoi, par ce vœu, nous vous proposons un financement supplémentaire conjointement avec l'Etat, qui permettrait d'étendre cette nécessaire intervention sociale.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à Mme TROSTIANSKY pour donner l'avis de l'Exécutif.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Monsieur le Président, il est effectivement nécessaire de renforcer le dispositif de veille sociale, et nous avons quatre maraudes professionnelles, financées par le Département pour 660.000 euros en 2012, qui ont été créées en 2008. Une maraude d'Emmaüs qui intervient sur le Nord de Paris, une maraude d'Aurore qui est spécialisée sur la prise en charge des troubles psychiques et des addictions, qui est présente sur le Sud, l'Ouest et le bois de Boulogne, une autre maraude d'Emmaüs qui intervient sur le bois de Vincennes et, enfin, la maraude de Charonne pour l'Est parisien.

L'association "Charonne" intervient sur la totalité du 11e arrondissement, mais c'est vrai qu'elle nous a expliqué lors de notre dernière rencontre, la semaine dernière, qu'elle ne parvient pas à couvrir totalement le 20e arrondissement.

La maraude de Charonne étant financée à parité avec l'Etat, Monsieur le Président, j'approuve la suggestion présentée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, que nous proposons à ses services de travailler ensemble à une augmentation commune de notre soutien financier. Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 59 G).

## **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux aides financières de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'hébergement.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 5 G et 5 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux aides financières de l'Aide sociale à l'enfance au titre de l'hébergement.

C'est Mme Hélène BIDARD qui va intervenir, si ses collègues le permettent, pendant une minute et c'est Mme TROSTIANSKY qui répondra.

**Mme Hélène BIDARD.** - Merci.

Le Département de Paris doit assurer la mise en œuvre effective du règlement départemental de l'A.S.E., afin que les services sociaux parisiens continuent à aider financièrement, pour leur hébergement, les familles qui répondent aux conditions d'éligibilité fixées par ce règlement.

C'est ce que nous avons voté lors du Conseil de Paris du 24 septembre dernier. Cependant, des refus continuent à être signifiés à des familles se trouvant dans cette situation. Les services semblent encore prisonniers d'une consigne non officielle, datant de quelques mois, de refuser cette aide au paiement des frais hôteliers, lorsqu'il s'agit d'un problème d'hébergement, ce qui revient à dire que le seul fait d'être à la rue avec un enfant ne risque pas de compromettre l'équilibre et la santé de cet enfant.

Cette situation ne peut pas, bien sûr, se prolonger et nous ne pouvons pas renvoyer sur le Samu social qui n'est pas en mesure aujourd'hui de proposer des hébergements pour tous.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que l'application de l'article 190 du Règlement parisien d'aide sociale à l'enfance soit effective dans les 14e arrondissements mais plus globalement sur l'ensemble de Paris, conformément au vœu que nous avons adopté au Conseil de Paris le 24 septembre dernier.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER,** président. - Merci, Madame BIDARD.

L'avis de l'Exécutif, Madame TROSTIANSKY ?

**Mme Olga TROSTIANSKY,** vice-présidente. - Monsieur le Président, l'hébergement à l'hôtel est une modalité importante d'action de la Ville en matière de prévention de l'exclusion. Nous protégeons les enfants pour qu'ils n'aient pas à connaître la vie dans la rue. Elle relève de la protection de l'enfance et nous nous engageons à conduire ces familles vers le logement ou un hébergement adapté aussi vite que possible.

Nous sommes face à la saturation des centres d'hébergement et résidences sociales et, malgré la mobilisation de l'Etat, nous sommes obligés de recourir à l'hôtel, en l'absence d'autres solutions, pour ne pas laisser une famille à la rue à Paris.

Cette aide à l'hébergement n'est pas automatique, elle n'est accordée qu'après un comité A.S.E. (Aide sociale à l'enfance) de façon exceptionnelle et subsidiaire et avec des critères de prise en charge. Un système dérogatoire est, bien sûr, prévu pour qu'en urgence et en l'absence de solution par le 115, aucune famille ne se retrouve à la rue.

Il est vrai que les conditions d'hébergement à l'hôtel sont loin d'être satisfaisantes. Ce n'est pas un lieu approprié pour les enfants et le coût en est élevé au regard des prestations.

C'est la raison pour laquelle nous œuvrons jour après jour pour que ces hôtels ne deviennent plus qu'un sas, le plus court possible, toujours plus sécurisé pour que les familles, ensuite, puissent retrouver un logement.

Nous avons demandé aux services sociaux d'analyser des demandes de refus de prise en charge. Une étude est en cours et montre, d'une part, qu'au quotidien, les services sociaux trouvent des solutions d'hébergement et, vraiment, mobilisent les dispositifs pour ne laisser personne et aucune famille à la rue.

Je voulais le rappeler, Monsieur le Président, avec fermeté et les en remercier.

Nous avons des résultats qui montrent que l'on arrive souvent à une fin d'hébergement chez un tiers ou une situation d'expulsion.

Ce que je souhaite, c'est que l'on puisse approfondir cette étude et que l'on puisse voir et travailler avec l'Etat pour vérifier que tous les dispositifs sont mobilisés en cas d'expulsion, là où c'est de la compétence de l'Etat.

Ce que je vous propose, c'est que ces pistes de réflexion soient approfondies et d'en discuter au mois de janvier avec les maires d'arrondissement, qui sont directement concernés.

Pour toutes ces raisons, ce que je vous propose, c'est de voter le vœu de l'Exécutif.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je me tourne vers Mme BIDARD : retirez-vous le vœu n° 5 G au profit du vœu n° 5 G bis de l'Exécutif qui vous propose une réflexion dès janvier ?

**Mme Hélène BIDARD**. - Puisque l'essentiel est de se rendre compte qu'un enfant à la rue, c'est un enfant en danger, donc qu'il relève de l'Aide sociale à l'enfance, nous sommes d'accord avec les modalités du vœu bis, donc nous retirons notre vœu.

**M. Christian SAUTTER**, président. - La proposition de vœu n° 5 G est retirée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 60 G).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la mise à disposition des bâtiments vides en faveur de l'hébergement d'urgence.**

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation des logements et bureaux vacants.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant à l'examen des propositions de vœu référencées n° 6 G et n° 7 G dans le fascicule, déposées par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et U.M.P.P.A., toujours relatives à l'hébergement d'urgence.

C'est toujours Mme BIDARD qui intervient, ainsi que M. LEGARET, et Mme TROSTIANSKY répondra.

Madame BIDARD, vous avez la parole, une minute.

**Mme Hélène BIDARD**. - Merci.

Il s'agit d'un vœu pour la mise à disposition des bâtiments vides de la Ville en faveur de l'hébergement d'urgence puisque, face à la crise du logement et à la multiplication des situations d'exclusion, il y a une urgence à trouver des locaux, puisque les gymnases ne suffisent pas forcément, permettant de servir à l'hébergement d'urgence.

Nous proposons que les structures d'hébergement de la Capitale, qui sont saturées, puissent être complétées par des bâtiments appartenant à la Ville, qui demeurent vides pendant le laps de temps qui s'écoule entre leur acquisition et le début des travaux.

Donc, en toute logique, semble-t-il, avec les propositions de la politique gouvernementale, nous proposons, donc les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que le Conseil de Paris demande que la Ville fasse l'inventaire de ses bâtiments vides en attente de travaux et les mette temporairement à disposition, chaque fois que possible.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BIDARD.

Chrono impeccable !

Monsieur LEGARET, vous avez la parole pour présenter le vœu n° 7 G du groupe U.M.P.P.A., une minute.

**M. Jean-François LEGARET**. - Monsieur le Président, vous savez que Mme Cécile DUFLLOT, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, s'est déclarée prête à réquisitionner des locaux vides appartenant à l'archevêché de Paris, dit-on, et fait appel à toutes les bonnes volontés et aux personnes morales qui disposent de bâtiments vides.

Je fais simplement remarquer que Mme DUFLOT pourrait aussi demander au Maire de Paris quels sont les locaux qui sont vacants dans le patrimoine municipal et dans ceux des S.E.M. Chacun sait qu'il y en a, à commencer d'ailleurs par le centre Morland, où il y aurait à peu près 20.000 mètres carrés disponibles.

Nous souhaitons que le Maire de Paris dresse, dans les plus brefs délais, un inventaire du patrimoine vacant de la collectivité parisienne et des opérateurs qui en dépendent et demande à la Ministre du Logement de réaliser un inventaire du patrimoine vacant de l'Etat sur le territoire de Paris pour répondre, en reprenant les termes de Mme DUFLOT, à cet appel à toutes les bonnes volontés et aux personnes morales qui disposent de bâtiments vides.

Puisqu'il y en a, eh bien, que chacun donne l'exemple !

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Mme TROSTIANSKY va donner son avis sur le vœu n° 6 G et sur le vœu n° 7 G.

Allez-y !

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Monsieur le Président, l'implication de la collectivité parisienne en matière d'hébergement d'urgence, c'est aussi la mise à disposition du patrimoine de la Ville dont personne ne peut sous-estimer l'effort.

Depuis le début de la mandature, ce sont, en effet, 66 bâtiments qui ont été destinés au financement de 1.824 nouvelles places d'hébergement pour les sans-abri. Ce sont aussi 18 sites tiroirs qui ont été mobilisés pour l'humanisation des centres d'hébergement.

Par ailleurs, Paris apportera, cette année encore, une contribution essentielle au renforcement des dispositifs du plan hivernal.

Ce sont donc trois bâtiments municipaux ou appartenant à des bailleurs sociaux qui ont été mobilisés, notamment rue de Gergovie ou dans le 11e arrondissement, pour mettre à l'abri des familles.

Et puis, nous étudions toutes les possibilités d'occupation temporaire. Il y a, par exemple, une demande de l'association "Paris Tout Petits" qui recherche des locaux pour continuer sa distribution alimentaire et d'hygiène pour les bébés pour les familles démunies.

Donc, nous sommes vraiment dans une attitude de recherche.

Pour cette raison, je donnerai un avis favorable au vœu présenté par le groupe Communiste, si vous acceptez de retirer les considérants 4 et 5, qui sont inappropriés par rapport à ce vœu global qui nous convient.

Pour ce qui concerne la question de l'inventaire posé par le vœu de l'U.M.P.P.A., je voulais préciser que la Ministre du Logement a confié cette tâche à l'Etat, même si, évidemment, la Municipalité parisienne a commencé un premier travail d'expertise des immeubles vacants, en lien avec les services de l'Etat, avant d'étudier la faisabilité d'une mise à disposition, y compris dans le cadre du plan hivernal.

Monsieur LEGARET, je crois que vous avez compris qu'il ne relève pas de la responsabilité du Maire de Paris de garantir un hébergement d'urgence. Je voulais vous dire aussi que, sur la situation du bâtiment municipal boulevard Morland, il y a encore des agents présents sur le site et le devenir du bâtiment n'est pas tranché.

Je voulais donc vous inviter à retirer votre vœu, sinon je demanderai un avis défavorable.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je me tourne vers Mme BIDARD qui est très attentive.

Acceptez-vous de retirer les considérants 4 et 5, auquel cas l'Exécutif donnerait un avis favorable à votre vœu n° 6 G ?

Si vous vouliez bien dégager mon horizon, ce serait très sympathique.

**Mme Hélène BIDARD**. - Je vous entendais, mais je ne vous voyais plus, Monsieur le Président.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Madame BIDARD ?

**Mme Hélène BIDARD**. - Nous acceptons de retirer les considérants 4 et 5 de notre vœu, comme Mme TROSTIANSKY vient de le proposer.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Je sens que le temps s'accélère. Nous passons au vote du vœu n° 6 G sans les considérants 4 et 5, mais nous voterons le vôtre ensuite, Monsieur LEGARET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 61 G).

Maintenant, nous allons passer au vote du vœu n° 7 G présenté par M. LEGARET. A moins que vous souhaitiez le retirer ?

**M. Jean-François LEGARET**. - Monsieur le Président, pour être agréable à Mme TROSTIANSKY, j'accepte de retirer tous les considérants mais je maintiens le vœu.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Je sens que vers 11 heures du soir, vous ferez des plaisanteries encore plus fines.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2012 DDEEES 48 G - Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93300) pour la création d'une ressourcerie-recyclerie expérimentale (20e).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 48 G relatif à une convention - encore un peu de patience, encore 5 minutes, s'il vous plaît, chers amis - avec l'association "Coup de main" pour la création d'une ressourcerie recyclerie expérimentale dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**. - Merci, Monsieur le Président.

Les élus du groupe écologiste et apparentés se réjouissent du démarrage attendu de la ressourcerie expérimentale dans le 20e arrondissement, dans le quartier de la porte de Montreuil. C'est la mise en œuvre du 3e dispositif pour essayer de réguler l'activité des récupérateurs vendeurs après le Carré du 18e et l'espace sur les puces de la porte de Vanves dans le 14e.

Parallèlement, les associations de revendeurs semblent, elles aussi, se structurer et nouer des accords avec les organisateurs de vide-grenier pour que des places leur soient solidairement offertes.

Reste que la situation, notamment à la porte de Montreuil, rue Lucien Lambeau reste exécrable pour les revendeurs et aussi pour les riverains. La situation de paupérisation des populations de ces quartiers populaires n'est malheureusement pas prête de s'améliorer rapidement, même si la conférence sur la pauvreté organisée ces jours-ci par le Gouvernement, pourra, espérons-le, dégager des moyens pour cette lutte.

Au-delà des emplois d'insertion qu'elle va créer, c'est l'expérimentation de la rémunération des apports pour les vendeurs qui pourrait constituer un débouché aux produits qui sont récupérés sans pour autant solliciter l'espace public.

Cette expérimentation doit être soutenue et sa mise en place la plus transparente possible, en y associant tous les acteurs associatifs.

Nous souhaitons que les services de la Ville, notamment la DDEEES, aident à la construction du modèle économique permettant à la structure de rémunérer des apports et les valoriser, soit dans le réemploi, soit dans les filières de recyclage.

Ce projet de ressourcerie-recyclerie nécessite de mettre au point un modèle économique innovant qui mobilisera aussi les compétences de la DDEEES et aussi de la DPE.

Pour conclure, je dirai que ce projet réussira si tous les acteurs du dossier sont mobilisés sous l'impulsion d'une détermination forte de notre Exécutif.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX, pour cette intervention brève et forte.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Monsieur le Président, avec Mme Pauline VERON, nous partageons l'expression de satisfaction de pouvoir voter aujourd'hui ce projet de délibération qui marque l'engagement de notre collectivité dans ce projet très expérimental de recyclerie-ressourcerie porté par l'association "Emmaüs Coup de main". Il va permettre l'insertion sociale et professionnelle de 32 personnes en grande difficulté par rapport à l'emploi.

L'espace de vente de la rue Saint-Blaise proposera même une activité de vente directe ouverte aux vendeurs à la sauvette, ainsi que nous l'avons voté lors du précédent Conseil de Paris, suite au vœu de Mme SIMONNET.

Mes chers collègues, si cela vous intéresse, quelques éléments de calendrier. Les travaux d'aménagement de la porte de Montreuil vont débiter en début d'année, pour que l'espace de recyclerie puisse être ouvert au printemps aux Parisiennes et aux Parisiens.

L'association va être en mesure de disposer rapidement d'un atelier pour la remise en état des objets qui seront proposés à la vente à la boutique du 20e arrondissement.

Monsieur le Président, je conclurai en soulignant que nous avons une chance extraordinaire : c'est de disposer d'une administration d'une grande créativité capable d'utiliser toutes les ressources de l'ingénierie de projet pour mener à bien des montages financiers d'une grande complexité et donc, je voulais vous remercier particulièrement et vous inviter à voter ce projet de délibération.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY, pour cette réponse aussi brève et aussi forte.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 48 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 48 G).

## **2012 DLH 6 G - Avenant n° 3 à convention passée avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Chers collègues, nous arrivons au dernier projet de délibération du Conseil général. Un peu de patience !

Il s'agit du projet de délibération DLH 6 G. Ce n'est que l'avenant n° 3 à la convention passée avec l'Etat pour la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aide au logement.

C'est un sujet passionnant que Mme Claire GUIDI va traiter en moins de 5 minutes, maximum, et M. MANO répondra.

Madame GUIDI, vous avez la parole.

**Mme Claire GUIDI**. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais aller très vite, juste pour mettre en lumière ce projet de délibération qui porte effectivement sur l'avenant n° 3 de la convention entre le Département et l'Etat, renouvelée en 2011 pour une durée de six ans.

Ce projet de délibération montre trois choses :

- un, que le logement n'est pas un bien comme les autres et qu'il nécessite, notamment, le logement social, une intervention publique forte ;
- deux, que le logement est une politique qui s'inscrit à moyen terme, voire sur le long terme ;
- trois, que seuls de véritables partenariats financiers permettent de faire émerger les projets.

L'intervention publique passe par une forte implication de la collectivité parisienne, et le débat sur le budget a montré que la Ville et le département de Paris mènent une politique ambitieuse et efficace pour lutter contre les inégalités sociales et pour permettre de développer le logement social pour tous, qu'il s'agisse du développement et de l'amélioration du parc de logements sociaux et d'hébergement d'urgence, de l'amélioration de l'habitat privé, de l'accession à la propriété et la mobilisation du parc privé et des aides à caractère social liées au logement.

Les crédits délégués par l'Etat sont fixés annuellement par avenant et tiennent compte des crédits engagés et d'un échéancier prévisionnel des demandes de versement des organismes bailleurs.

A l'échelle nationale, l'aide à la pierre a augmenté de plus de 10 % sous l'impulsion du nouveau Gouvernement par rapport au précédent Gouvernement qui, je le rappelle, n'avait pas hésité à mettre en place une taxe inique sur le potentiel financier des bailleurs sociaux.

Le Gouvernement actuel a supprimé ce prélèvement et a élevé en parallèle le budget général : nous ne pouvons que nous en féliciter.

La capacité de financement des bailleurs ne se trouve donc plus réduite et les risques d'une impossibilité d'investissement qui étaient liés à cette ponction financière sont désormais écartés.

Comme le Maire de Paris l'a indiqué, l'égalité des territoires est un enjeu majeur et nous attendons un engagement fort du Gouvernement.

La Ville et le Département de Paris y prennent pleinement leur part en fixant le cap de 6.000 logements sociaux qui seront produits en 2013 et en impulsant un nécessaire rééquilibrage pour répondre aux besoins de tous.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci.

Merci, Madame GUIDI, pour cette intervention très complète à laquelle M. MANO va répondre avec enthousiasme et concision.

**M. Jean-Yves MANO**. - Et de façon brève !

C'est le troisième avenant qui généralise et officialise l'enveloppe globale prévue à hauteur de 90 millions d'euros pour l'aide à la pierre, plus les aides du secteur privé.

Je ne peux que regretter, comme l'a souligné notre intervenante, la baisse des budgets d'aide à la pierre des exercices précédents. 2011 et 2012 ont vu une chute de plus de 10 millions d'euros et nous espérons, je le dis clairement ici, pour l'année 2013, une négociation globale à hauteur de 100 millions d'euros pour l'aide à la pierre, ce qui nous permettra bien évidemment, je l'espère, de pouvoir financer les 6.000 logements sociaux auxquels nous sommes extrêmement attachés. Je vous encourage bien évidemment à voter le projet de délibération tel que présenté.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 6 G).

**Modification de la composition de la 3e Commission.**

---

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mes chers collègues, je vous informe de la modification survenue dans la Commission suivante :

M. Christophe NAJDOVSKI a été élu vice-président de la 3e Commission, en remplacement de M. Denis BAUPIN.

### **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Nous nous réunissons demain, à 9 heures, pour les explications de vote et les votes sur le budget. Votre présence est plus que bienvenue.

La séance est suspendue.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 10 décembre 2012 à vingt et une heures dix minutes, est reprise le mardi 11 décembre 2012 à dix heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

**2012 DF 29 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du département de Paris pour 2013. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du département de Paris pour 2013. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. 2 délibérations mises aux voix : 2012 DF 29-1°-G Budget d'investissement du département de Paris pour 2013. - 2012 DF 29-2°-G Budget de fonctionnement du département de Paris pour 2013.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. LE PRÉSIDENT**. - Mes chers collègues, à l'issue de la discussion budgétaire commune qui s'est tenue hier en formation de Conseil municipal, nous allons procéder au vote des budgets départementaux. Nous commençons par le vote de la lettre rectificative n° 1.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

En réponse à l'amendement n° 43 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, l'Exécutif a déposé le vœu n° 43 G bis.

L'amendement n° 43 G est, semble-t-il retiré, mais je préfère en avoir confirmation du Président concerné.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 43 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 62 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

## **2012 DF 29-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2013.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 29-1° G relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2013, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.398.552.599,91 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 315.939.499,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2013, M. le Président du Conseil Général siégeant en formation de Conseil Général reçoit la délégation du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 37.794.236,00 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

Le Département de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires publiques ou sous forme de placements privés en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;

- soit pour une durée inférieure à un an dans le cadre d'un programme de billets de trésorerie.

M. le Président du Conseil Général est autorisé à effectuer les mises à jour de ce programme au fil de l'eau en tant que de besoin.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN et du programme de billets de trésorerie, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2013 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur des Finances et au Chef du Bureau F7-Gestion financière."

*(Voir annexe n° 1).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de renouvellement urbain".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2013, puis les recettes de l'exercice 2013.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programme et 204)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilés".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, les crédits de paiement.

Ils sont adoptés.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget d'investissement du Département de Paris pour 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 est adopté. (2012, DF 29-1° G).

## **2012 DF 29-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2013.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 29-2° G, relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2013, tenant compte des lettres rectificatives n° 1 et n° 2, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général soumet à son approbation le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 3.155.066.448,00 euros

- Recettes : 3.155.066.448,00 euros

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

(Voir annexe n° 2).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2013, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuations de produits".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "Revenu minimum d'insertion".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "Allocation personnalisée d'autonomie".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "Revenu de solidarité active".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre et de transfert entre section".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuations des charges".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 78 : "Reprises sur provisions".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur budget de fonctionnement du Département de Paris de 2013, tenant compte des lettres rectificatives n<sup>os</sup> 1 et 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2013 est adopté. (2012, DF 29-2° G).

**2012 DF 30 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif du département de Paris pour 2013.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet DF 30 G concernant l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 30 G).

### **2012 DF-DRH 31 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2013.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, sur le projet DF-DRH 31-G relatif aux créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF-DRH 31 G).

### **2012 DASES 535 G - DF 32 G - Budget primitif pour 2013 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 535 G - DF 32 G relatif au budget primitif des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 535 G - DF 32 G).

Je vous remercie.

### **2012 DASES 536 G - DF 34 G - Fixation pour l'année 2013 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 536 G - DF 34 G relatif à la fixation pour l'année 2013 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 536 G - DF 34 G).

### **Clôture de la séance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée le mardi 11 décembre 2012 à douze heures quinze minutes).*

## Votes spécifiques.

**MM. Pierre MANSAT, Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Yves CONTASSOT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Michel DUMONT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 8 G - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

**M. François VAUGLIN, Mme Anne HIDALGO, M. Julien BARGETON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, MM. René DUTREY, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 9 G - Subvention (759.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) (4e) au regard du programme annuel d'activités.

**Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINO, Mmes Pauline VERON, Claude-Annick TISSOT, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mmes Annick OLIVIER, Delphine BURKLI, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DRH 22 G - Subvention (1.158.466 euros) avec convention pluriannuelle avec l'ASPP.

**Mme Liliane CAPELLE** ne prends pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DASES 640 G - Renouvellement des membres du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Paris (CODERPA 75) situé 15 rue de Chaligny (12e).

**Mme Isabelle GACHET, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Sandrine CHARNOZ, Emmanuelle BECKER et Katia LOPEZ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DASES 420 G - Participation (179.500 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris pour des actions de lutte contre le décrochage institutionnel.

**M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DASES 652 G - Participation (555.900 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

**Mme Myriam EL KHOMRI, M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DDEEES 146 G - subvention (400.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ecole de la 2e chance de Paris (20e).

**Mmes Léa FILOCHE, Danielle SIMONNET, Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Anne-Constance ONGHENA et Emmanuelle DAUVERGNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DJS 9 G - Subvention complémentaire (35.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve (Seine Saint-Denis).

**Mmes Danièle POURTAUD, Anne HIDALGO, MM. Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Danielle FOURNIER, Danielle SIMONNET, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Céline BOULAY-ESPERONNIER et Geneviève BERTRAND** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DDEEES 175 G - Convention entre le Département de Paris et l'Etablissement Public Paris Musées relative aux modalités de la mise à disposition de compétences et de services en matière d'accueil et de gestion des personnels sous contrats aidés et des volontaires de service civique.

## Votes spécifiés.

**M. Thierry COUDERT** vote CONTRE le vœu n° 1 G.

**M. Thierry COUDERT** vote CONTRE le vœu n° 6 G.

**M. Thierry COUDERT** vote CONTRE le vœu n° 7 G.

## **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DASCO 86 G - Dotations complémentaires (40.970 euros) aux collèges - 3e tranche.

2012 DASCO 87 G - Réévaluation des contributions départementales versées à l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2012 DASES 549 G - Signature de conventions avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et l'association ADEF Résidences (94207 Ivry sur Seine Cedex) pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes et des personnes bénéficiaire de l'aide sociale, pour l'établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Maison du Parc (13e).

2012 DASES 550 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Générations 13 (13e).

2012 DASES 553 G - Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'EHPAD Annie Girardot, située ZAC Gare de Rungis (13e).

2012 DASES 559 G - Participations et avenants aux conventions (3.005.930 euros) avec les 6 gestionnaires des "CLIC Paris Emerald" (Centre Locaux d'Information et de Coordination).

2012 DASES 604 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association ISATIS (94270 Le Kremlin Bicêtre).

2012 DASES 655 G - Subvention et convention (600.000 euros) avec l'association Monsieur Vincent (94230 CACHAN) pour le financement de la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé 88 rue du Cherche Midi (6e).

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2012 DASES 625 G - Subvention (6.500 euros) à l'association Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement.

**Mme Liliane CAPELLE et Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteures.

2012 DASES 207 G - Participation (10.000 euros) et convention avec l'Association de gestion des appartements temporaires (AGATE) (12e).

2012 DASES 222 G - Subventions (14.000 euros) et convention avec l'association Union Départementale de Paris de la Fédération des Malades et Handicapés (11e).

2012 DASES 509 G - Subvention (2.000 euros) et convention à l'association Naguilah (19e).

2012 DASES 612 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Valentin HAUY, 5 rue Duroc (7e), pour son Service d'accompagnement à la vie sociale.

2012 DASES 644 G - Participation (5.000 euros) et convention avec l'association IRIMI VIVACE (11e).

2012 DASES 647 G - Participation (5.000 euros) et convention avec l'association Immunodéficience primitive, Recherche, Information, Soutien (IRIS) (55100 Verdun).

2012 DASES 648 G - Participation de 30.000 euros répartie entre 10 associations pour le fonctionnement du Mois Extraordinaire 2012.

2012 DASES 653 G - Participations (63.660 euros) et conventions avec la Fondation Maison des Champs, pour le financement des ULS Etex et Pont-Canal.

2012 DASES 659 G - Participation (20.000 euros) et convention avec l'association J'Interviendrais (5e).

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2012 DASES 420 G - Participation (179.500 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris pour des actions de lutte contre le décrochage institutionnel.

2012 DASES 629 G - Convention avec l'association Sauvegarde de l'Adolescence à Paris pour son service d'accueil d'urgence destiné aux adolescents dénommé Paris Ados Service.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2012 DILT-DA 15 G - DILT 15 Convention consultative d'un groupement de commandes pour un marché à bons de commande de prestations, distributions, collecte et remise anticipée de plis et/ou objets destinées aux services de la Ville et du Département de Paris en 4 lots séparés, et des modalités de lancement et d'attribution des marchés correspondants.

2012 DRH 11 G - Propositions du comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2013.

2012 DRH 16 G - Fixation des ratios promus promouvables pour les années 2013, 2014 et 2015.

2012 DRH 17 G - Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents du Département de Paris résidant hors de la capitale

2012 DRH 18 G - Délibération relative à l'avancement accéléré d'échelon et modifiant des dispositions statutaires applicables à des corps du Département de Paris.

2012 DRH 19 G - Modification du statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs du Département de Paris.

2012 DRH 20 G - Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des assistants socio-éducatifs du Département de Paris.

2012 DRH 21 G - Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre le Département et l'AGOSPAP.

2012 DRH 22 G - Subvention (1.158.466 euros) avec convention pluriannuelle avec l'ASPP.

2012 DSTI 29 G - Passation et modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture et mise en oeuvre du Système Informatique de la protection maternelle et infantile (SI PMI).

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2012 DDEEES 146 G - subvention (400.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ecole de la 2e chance de Paris (20e).

**Mme Isabelle GACHET**, rapporteure.

2012 DU 8 G - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2012 DDEEES 156 G - Subvention (1.100.000 euros) et convention avec l'Université Paris Sorbonne pour l'aménagement de la cafétéria du centre universitaire Malesherbes.

2012 DDEEES 157 G - Subvention et convention (300.000 euros) avec l'Université Paris Sorbonne pour l'aménagement d'un espace de vie étudiante dans le cadre du projet Champollion.

**M. Didier GUILLOT**, rapporteur.

2012 DAC 780 G - Subvention (2.000.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2012 DASES 45 G - Subventions (105.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (4e).

2012 DASES 299 G - Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association d'ici - d'ailleurs (20e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (PSN).

2012 DASES 611 G - Subventions (25.000 euros) à l'association Ensemble, Prévention, Insertion, Soins, Evaluation en Addictologie (EPISEA) (12e) et à l'Institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives (IREMA) (10e).

2012 DASES 622 G - Subvention (37.500 euros) et convention avec l'Association Estrelia (10e) pour son action Atelier Santé Ville du 11e arrondissement.

2012 DASES 632 G - Subventions (168.300 euros) et avenants n° 1 aux conventions avec 3 Caisses des Ecoles en vue de consolider le développement du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e et 19e.

2012 DASES 633 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Elus, Santé Publique et Territoires (93203 Saint-Denis).

2012 DASES 634 G - Subvention (150.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

2012 DASES 643 G - Subvention (10.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme.

2012 DASES 650 G - Participation et convention (10.000 euros) au Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) (94204 Ivry sur Seine) pour le Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) (17e).

2012 DASES 651 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Charonne (11e) au titre de l'exercice 2012.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2012 DASES 410 G - Révision des allocations attribuées aux jeunes pris en charge par le Département de Paris au titre de l'aide sociale à l'enfance.

2012 DASES 566 G - Approbation du principe, des modalités de passation d'un marché à bons de commandes pour la réalisation de prestations de réservation, d'achat, d'émission de titres de transports ferroviaires et de reporting pour l'ASE du Département de Paris.

2012 DASES 652 G - Participation (555.900 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

2012 DASES 654 G - Projet modificatif du 2012 DASES 277 G - : Participation et avenant (70.000 euros) avec l'association Parrains par mille (11e).

**M. Romain LEVY**, rapporteur.

2012 DDEEES 164 G - Plan pépinière-Approbation du principe du renouvellement anticipé et d'extension de la délégation de service public relative à la réalisation et à la gestion de la pépinière d'entreprises de biotechnologies située dans l'enceinte de l'hôpital Cochin (14e).

2012 DDEEES 166 G - Subvention (20.000 euros) avec convention à l'association Citizen Press.

2012 DDEEES 172 G - Subvention (388.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (5e).

2012 DDEEES 173 G - Subventions (1.924.000 euros) et convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2012 DDEEES 79 G - Avenant d'adhésion à la convention avec Oséo autorisant l'accès du département de Seine-Saint-Denis au dispositif Paris Innovation Amorçage.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2012 DA 43 G - - DA 43 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour la fourniture de produits d'entretien, de papier hygiénique, de brosse et articles divers de nettoyage, en 5 lots séparés, et lancement et attribution des MBC correspondants.

2012 DAJ 26 G - Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 27 novembre 2012.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2012 DDEEES 154 G - Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Institut de Promotion des Travailleurs (MdEE 20)

2012 DDEEES 167 G - Subvention (175.000 euros) et convention avec l'Incubateur au Féminin, Paris Pionnières (11e).

2012 DDEEES 175 G - Convention entre le Département de Paris et l'Etablissement Public Paris Musées relative aux modalités de la mise à disposition de compétences et de services en matière d'accueil et de gestion des personnels sous contrats aidés et des volontaires de service civique.

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2012 DDEEES 174 G - Aide financière de 781.800 euros à l'association Boutique de Gestion de Paris Ile de France - BGE PaRIF dans le cadre de son action de soutien des porteurs de projet de création d'activité.

**M. Christian SAUTTER et Mme Pauline VERON**, rapporteurs.

2012 DASES 78 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Association des oeuvres de la Mie de Pain (13e) pour l'aménagement intérieur de l'Espace Solidarité Insertion (ESI) "l'Arche d'Avenirs" (13e).

2012 DASES 415 G - Subvention (20.650 euros) et convention avec l'association Chômeurs et précaires de Paris pour son action d'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité.

2012 DASES 424 G - Subvention (226. 000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association la Chorba (12e) pour son activité de distribution de repas chauds aux personnes démunies à Paris.

2012 DASES 438 G - Subventions et conventions (3. 000 euros) avec 3 associations dans le cadre de la politique de la ville pour leurs actions de formation sociolinguistique.

2012 DASES 572 G - Subventions et conventions (67.200 euros) avec huit associations dans le cadre de la politique de la ville pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle.

2012 DASES 580 G - Participation et avenant à convention (176.700 euros) avec l'association les Restaurants du Coeur-Les Relais du Coeur de Paris (10e), pour la campagne de distribution alimentaire aux personnes isolées et aux familles démunies de Paris en 2011/2012.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2012 DDEEES 168 G - Subvention (28.000 euros) et convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - ADIE.

**Mme Pauline VERON et M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2012 DJS 9 G - Subvention complémentaire (35.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve (Seine Saint-Denis).

**M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012 DAJ 25 G - - DAJ 25 Communication de la liste de marchés attribués du 4 octobre au 1er novembre 2012.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

### **Liste des membres présents.**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence

BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danièle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Excusée au sens du règlement :**

Mme Valérie HOFFENBERG.

**Excusés :**

M. Bernard DEBRÉ, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick LEPETIT.

**Absente :**

Mme Roxane DECORTE.

## Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2013.

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2013)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 029 970,78	71 447,56
10000	Ressources humaines	376 796,04	0,00
12000	Achats	50 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	380 262,40	262,40
21000	Patrimoine et architecture	6 117 061,40	2 475 239,01
30000	Familles et petite enfance	11 306 104,88	0,00
34000	Action sociale, enfance et santé	79 135 186,52	13 025 297,00
40000	Affaires culturelles	1 166 688,73	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	6 000 000,91	10 000 000,00
51000	Finances	791 915,77	0,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	1 730 000,00	0,00
60000	Urbanisme	383 674,71	0,00
65000	Logement et habitat	123 951 612,51	15 440 546,00
80000	Affaires scolaires	9 090 000,00	0,00
<b>Missions organiques</b>		<b>241 509 274,65</b>	<b>41 012 791,97</b>
90000	Dons et legs	0,00	50 000,00
90001	Etudes	1 393 796,26	585 807,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	72 546 793,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	360 524,51	0,00
90004	Opérations sous mandat	16 613 834,25	8 921 573,08
90005	Schéma directeur informatique	10 580 292,87	5 000 000,00
90006	Compte foncier	10 504 873,57	2 600 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 043 150 010,80	660 643 126,73
90011	Avances sur marchés	1 893 200,00	393 200,00
<b>Missions transversales</b>		<b>1 157 043 325,26</b>	<b>678 193 706,81</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 398 552 599,91</b>	<b>719 206 498,78</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

## DEPENSES

Nature	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = II+III
<b>TOTAL</b>	<b>269 616 712,00</b>		<b>315 939 499,00</b>	<b>315 939 499,00</b>			<b>315 939 499,00</b>
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	44 509 986,00		57 379 986,00	57 179 986,00	57 179 986,00		57 179 986,00
Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	44 424 964,00		57 379 986,00	57 179 986,00			57 179 986,00
Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III-A1.5)							
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)							
012 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	85 031,00						
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	140 358 875,00		172 250 750,00	172 490 750,00			172 490 750,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	2 950 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	2 219 143,00		7 342 000,00	7 342 000,00			7 342 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (détail en III-A6)	74 700 000,00		71 000 000,00	71 000 000,00		71 000 000,00	71 000 000,00
043 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	4 879 709,00		5 426 763,00	5 426 763,00			5 426 763,00
							+
							=
							<b>TOTAL DES DEPENSES LIQUIDES CREDITÉES</b>
							<b>315 939 499,00</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

## RECETTES

Nature	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = II+III
<b>TOTAL</b>	269 616 712,00		315 939 499,00	315 939 499,00	315 939 499,00
Recettes d'équipement départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	145 438 003,00		153 394 236,00	153 394 236,00	153 394 236,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)					
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)					
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	12 200 000,00				
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	9 000 000,00		10 118 500,00	10 118 500,00	10 118 500,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (détail en III-A6)	68 100 000,00		87 000 000,00	87 000 000,00	87 000 000,00
041 Opérations patrimoniales (voir III-A7)	-4 878 709,00		5 426 763,00	5 426 763,00	5 426 763,00
021 Virement de la section de fonctionnement	30 000 000,00		60 000 000,00	60 000 000,00	60 000 000,00
					+
					+
					=
					<b>315 939 499,00</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

Art (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DEPENSES REELLES</b>	9 237 036,00	3 320 359,00	250 000,00	42 385 913,00	2 011 459,00	13 985 749,00
000	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00					
266	autres formes de participation	750 000,00					
272	titres immobilisés (droits de créance)	750 000,00					
456	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				1 238 000,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						6 104 000,00
	<b>Equipements départementaux</b>	5 487 036,00	3 320 359,00	250 000,00	23 466 913,00	311 459,00	5 889 019,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	750 000,00	100 000,00		350 000,00	5 300,00	
208	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		77 000,00		22 000,00		
213	Constructions						
218	Autres immobilisations corporelles	750 000,00	999 500,00		944 490,00	75 000,00	225 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 987 036,00	1 270 239,00	298 000,00	19 820 000,00	231 159,00	5 664 019,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		873 820,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				2 330 423,00		
	<b>Equipements départementaux (Compte 204)</b>	4 737 000,00	3 320 359,00	250 000,00	17 631 000,00	311 459,00	5 889 019,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 250 000,00			17 661 000,00	1 700 000,00	1 992 750,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	47 794 236,00			3 800 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables						
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 800 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	37 794 236,00					
276	Autres créances immobilisées						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 401 qui est détaillé en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
28 915 000,00					106 850 000,00	16 767 000,00	13 790 000,00	239 512 736,00	
								1 000 000,00	020
								750 000,00	266
								750 000,00	272
								1 238 000,00	455
								6 104 000,00	456
5 715 000,00					1 210 000,00		130 000,00	57 179 986,00	
50 000,00								1 255 300,00	203
								99 000,00	205
					500 000,00			500 000,00	213
325 000,00							29 000,00	3 338 990,00	218
16 740 000,00					710 000,00		110 000,00	46 782 453,00	231
								873 820,00	232
								2 330 423,00	238
8 000 000,00					1 000 000,00	1 000 000,00	13 000 000,00	172 400 000,00	
11 800 000,00					107 640 000,00	16 767 000,00	13 640 000,00	172 490 750,00	204
4 000 000,00					105 800 000,00		100 000,00	163 512 736,00	
								10 000 000,00	102
					105 800 000,00			105 800 000,00	131
4 000 000,00								4 000 000,00	132
								5 800 000,00	133
								37 754 236,00	164
							110 500,00	110 500,00	276

## Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2013.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

## DEPENSES

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL IV = II+III
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en II-B1)</b>		<b>3 021 560 288,00</b>		<b>3 155 066 448,00</b>	<b>3 155 066 448,00</b>		<b>3 155 066 448,00</b>	<b>3 155 066 448,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	107 638 795,00		89 670 619,00	89 670 619,00		89 670 619,00	89 670 619,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	224 439 000,00		229 679 000,00	229 729 000,00		229 729 000,00	229 729 000,00
014	Attribution de produits	364 287 000,00		398 400 000,00	398 400 000,00		398 400 000,00	398 400 000,00
015	MAI	300 000,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
016	MA	141 500 000,00		142 900 000,00	142 900 000,00		142 900 000,00	142 900 000,00
017	MSA	377 500 000,00		377 100 000,00	377 100 000,00		377 100 000,00	377 100 000,00
65	Autres charges d'activités (hors 6586) (5)	1 099 167 693,00		1 160 534 223,00	1 161 564 223,00		1 161 564 223,00	1 161 564 223,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 578 000,00		1 533 000,00	1 533 000,00		1 533 000,00	1 533 000,00
66	Charges financières	100 000,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (5)	3 764 600,00		3 749 000,00	3 749 600,00		3 749 600,00	3 749 600,00
68	Dotations aux provisions (5)							
022	Dépenses imputées	2 928 000,00		3 368 000,00	2 420 000,00		2 420 000,00	2 420 000,00
023	Virement à la section d'investissement	30 000 000,00		60 000 000,00	60 000 000,00		60 000 000,00	60 000 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 100 000,00		67 000 000,00	67 000 000,00		67 000 000,00	67 000 000,00
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPÉ (B1)</b>								
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>								<b>3 155 066 448,00</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

## RECETTES

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote (3) III	TOTAL IV = II+III
<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en II-B2)</b>		<b>3 021 560 288,00</b>		<b>3 155 066 448,00</b>	<b>3 155 066 448,00</b>	<b>3 155 066 448,00</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	690 000,00		640 000,00	640 000,00	640 000,00
713	Variation des stocks					
72	Travaux en régie					
731	Contributions directes	1 130 200 108,00		1 179 245 719,00	1 179 245 719,00	1 179 245 719,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	725 641 000,00		772 150 000,00	772 150 000,00	772 150 000,00
74	Dotations et participations	700 660 595,00		743 486 538,00	743 486 538,00	743 486 538,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	101 490 500,00		100 649 500,00	100 649 500,00	100 649 500,00
013	Annulations des charges (5)	487 000,00		315 000,00	315 000,00	315 000,00
015	RSI	3 750 000,00		3 400 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
016	MA	13 322 000,00		13 780 000,00	13 780 000,00	13 780 000,00
017	MSA	270 341 090,00		269 163 691,00	269 163 691,00	269 163 691,00
76	Produits financiers	568 000,00		568 000,00	568 000,00	568 000,00
77	Produits exceptionnels (5)	120 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
78	Reprises sur provisions (5)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 700 000,00		71 000 000,00	71 000 000,00	71 000 000,00
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPÉ (B2)</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>3 155 066 448,00</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services général (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DÉPENSES REELLES</b>	1 003 620 000,00	55 218 529,00	800 000,00	89 701 251,00	10 947 000,00	58 631 722,00
002	DÉPENSES APPRÉVIÉES	2 420 000,00					
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 417 700,00		122 800,00	103 000,00	3 779 650,00
611	Contrats de prestations de services		705 938,00			45 000,00	6 47 900,00
613	Locations		6 794 655,00		124 274,00	106 000,00	1 041 722,00
614	Charges locatives et de copropriété		817 248,00		11 037,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 685 000,00		2 416 991,00	128 000,00	451 650,00
616	Primes d'assurances		500 000,00				
617	Etudes et recherches	500 000,00	5 000,00		74 560,00		23 500,00
618	Divers		1 338 900,00		15 600,00	0 000,00	35 400,00
621	Personnel extérieur au service		15 300 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		170 300,00		40 000,00		3 043 800,00
623	Publicité, publications, relations publiques		39 700,00		44 300,00	92 100,00	40 270,00
624	Transports de biens et transports collectifs				38 500,00		
625	Déplacements et missions		9 300,00		84 000,00	500,00	101 400,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		250 000,00		31 000,00		
627	Services bancaires et assimilés						
628	Divers		804 288,00	200 000,00	191 845,00	4 000,00	441 730,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		98 300,00		809 800,00		597 900,00
636	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				1 784,00	7 400,00	13 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		6 563 600,00		29 966 300,00		19 348 300,00
6412	Assistances maternelles						
6413	Personnel non titulaire		70 800,00		1 122 300,00		2 145 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		51 400,00		791 300,00		1 929 900,00
6416	Emplois aidés						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 600 300,00		13 065 700,00		8 633 600,00
647	Autres charges sociales		176 000,00		474 300,00		168 900,00
648	Autres charges de personnel		137 100,00		456 200,00		279 700,00
651	Aides à la personne		100 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				136 000,00		30 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 070 000,00				
654	Pertes sur créances incouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		603 000,00		35 946 790,00		
656	Participations					6 200 000,00	9 323 800,00
657	Subventions		4 537 050,00		3 737 500,00	4 256 000,00	6 508 600,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 533 000,00				
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 720 000,00				
729	Reversement et restitution aux impôts et taxes	998 400 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RPA, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
821 015 265,00	990 000,00	145 106 990,00	377 100 000,00	6 500 000,00	1 258 000,00	386 428 216,00	50 838 565,00	1 008 066 446,00	
								2 420 000,00	022
687 481,00			266 661,00		25 300,00			6 402 392,00	666
23 420 800,00			14 085 652,00			15 300 777,00	1 184 055,00	55 390 132,00	611
267 650,00			1 607 525,00					9 949 776,00	613
2 500,00			270 015,00		10 000,00			1 160 800,00	614
619 073,00			65 903,00		13 600,00			5 381 234,00	615
2 000,00								522 000,00	616
217 400,00			50 000,00		175 000,00			1 051 460,00	617
236 400,00			3 791 900,00				2 978 000,00	8 395 800,00	618
								15 600 000,00	621
1 107 400,00		1 749 000,00	20 000,00					6 129 700,00	622
298 741,00			159 000,00				38 000,00	752 711,00	623
2 803 000,00								3 841 500,00	624
1 445 600,00		11 000,00					200,00	1 652 000,00	625
665 000,00			155 000,00					1 101 000,00	626
						27 000,00		27 000,00	627
8 947 654,00		1 351 000,00	2 475 000,00				90 000,00	14 905 517,00	628
1 045 400,00		37 600,00	68 000,00				860 000,00	3 937 000,00	633
51 996,00			16 782,00		26 100,00			117 532,00	635
							5 500,00	5 500,00	637
31 452 200,00		1 526 700,00	3 602 000,00					92 459 200,00	6411
35 027 800,00								35 027 800,00	6412
743 000,00		23 000,00	12 000,00					4 116 100,00	6413
334 200,00			20 600,00					3 176 000,00	6414
							27 900 000,00	27 900 000,00	6416
19 493 900,00		570 600,00	1 220 000,00				1 480 000,00	47 044 300,00	645
1 068 000,00		16 500,00	8 000,00				2 354 700,00	4 266 400,00	647
371 800,00		21 500,00	50 000,00				374 100,00	1 681 400,00	648
95 305 000,00	100 000,00	139 800 000,00	321 001 822,00				1 900 000,00	558 237 422,00	651
535 241 000,00								535 406 000,00	652
								7 070 000,00	653
								300 000,00	654
20 675 000,00						367 350 000,00		-424 573 790,00	655
36 590 000,00			23 074 037,00	6 500 000,00		300 000,00	570 000,00	82 557 537,00	656
2 815 000,00			5 059 906,00		1 009 000,00	3 480 439,00	11 112 000,00	42 464 846,00	657
								1 633 000,00	658
								100 000,00	659
20 000,00								20 000,00	671
								2 000 800,00	673
9 600,00	200 000,00							2 529 600,00	676
								998 400 000,00	739

## Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Ynr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère Séance	06	1		UMPFA	DUBUS	CG	V	DU 9-G	Non utilisation des moyens publics à des fins électorales	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère Séance	06	2bis	58	PCF-PG Exécutif	BROSSAT	CG	V	DASES 640-G	Ruralisme de la représentation syndicale au sein du COBRPA	CAPELLE	Adopté	11 dec 2012
1ère Séance	06	3		UMPFA	HABEL	CG	A	DASES 640-G		CAPELLE	Adopté	11 dec 2012
1ère Séance	06	4	59	PS-RGA	CALANDRA	CG	Ynr	.	Rétablissement de l'accès handicapés de l'église Saint- Elisabeth de Hooglebe	DUBARRY	Rejeté	11 dec 2012
1ère Séance	06	5		PCF-PG Exécutif	BROSSAT, ARROUZE	CG	Ynr	.	Organisation d'une maraude d'intervention sociale pour les 11e et 20e arrondissements	TROSTANSKY	Adopté	11 dec 2012
1ère Séance	06	5bis	60	PCF-PG Exécutif	BROSSAT, ARROUZE	CG	Ynr	.	Maintien des aides financières de l'ASE attribuées au titre de l'hébergement	TROSTANSKY	Rejeté	11 dec 2012
1ère Séance	06	6		UMPFA	BROSSAT	CG	V	.		TROSTANSKY	Adopté (amendement)	11 dec 2012
1ère Séance	06	7	61	PCF-PG Exécutif	BROSSAT	CG	Ynr	.	Mise à disposition des bâtiments vides de la Ville en faveur de l'hébergement d'urgence	TROSTANSKY	Rejeté	11 dec 2012
1ère Séance	06	42		UMPFA	LEGARET	CG	Ynr	.	Utilisation de logements et de bureaux vacants pour l'hébergement d'urgence	TROSTANSKY	Rejeté	11 dec 2012
1ère Séance	06	43	42	UMPFA	LEGARET	CG	A	DF 29-G	Lettre rectificative n° 1	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
1ère Séance	06	43bis	43	PCF-PG Exécutif	BROSSAT, BECKER	CG	A	DF 29-G	Lettre rectificative n° 2	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère Séance	06	43bis	62	PCF-PG Exécutif	BROSSAT, BECKER	CG	V	DF 29-G	Donations de fonctionnement des collèges	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012

Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques.

Déposé en	Commission Science	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° de lib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMP/PA		UNANIMITE		
													CONTRE	ABST		CONTRE	ABST								
1ère séance	6e	1		UMP/PA	DUBUS	CG	V	DU 7-G	Non utilisation des images et des fins électroniques	GAUDILLIÈRE	Rejeté	11 déc 2012	X		X										
4e séance	6e	2	58	PCF-PG	BROSSAT	CG	V	DASES 64-G	Plurilinguisme de la représentation graphique au sein du CODESPA.	CAPELLE	Adopté	11 déc 2012										X			
5e séance	6e	2bis		Exécutif		CG	A	DASES 64-G		CAPELLE	Adopté	11 déc 2012				X							X		
5e séance	6e	3		UMP/PA	HAREL	CG	Vnr	-	Rétablissement de l'accès handicapés de l'église Sainte-Elisabeth de Hongrie.	DUBARRY	Rejeté	11 déc 2012	X		X										
5e séance	6e	4	59	PS-RGA	CALANDRA	CG	Vnr	-	Organisation d'une maraude d'intervention sociale pour des 11e et 20e arrondissements.	TROSTIANSKY	Adopté	11 déc 2012												X	
5e séance	6e	5		PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CG	Vnr	-	Mission des idées financières de DASE attribuées au titre de l'habbergement.	TROSTIANSKY	Rejeté	11 déc 2012													
5e séance	6e	5bis	60	Exécutif		CG	V	-		TROSTIANSKY	Adopté	11 déc 2012												X	
5e séance	6e	6	61	PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Mise à disposition des bâtiments vides de la Ville en faveur de l'habbergement d'urgence.	TROSTIANSKY	Adopté (amendement)	11 déc 2012													
1ère séance	6e	7		UMP/PA	LEGARET	CG	Vnr	-	Utilisation de logements vacants pour l'habbergement d'urgence.	TROSTIANSKY	Rejeté	11 déc 2012	X		X										
1ère séance	6e	7e	42	Exécutif		CG	A	DF 29-G	Lecture rectificative n° 1	GAUDILLIÈRE	Adopté	11 déc 2012										X			
5e séance	6e	7e				CG		URG	Lecture rectificative n° 2	GAUDILLIÈRE	Adopté	11 déc 2012					X					X			
5e séance	6e	43		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CG	A	DF 29-G	Disposition de fonctionnement des collèges	GAUDILLIÈRE	Rejeté	11 déc 2012													
5e séance	6e	7e				CG		DASES 53XG			Adopté	11 déc 2012										X			
5e séance	6e	7e				CG		DASES 53XG			Adopté	11 déc 2012										X		X	